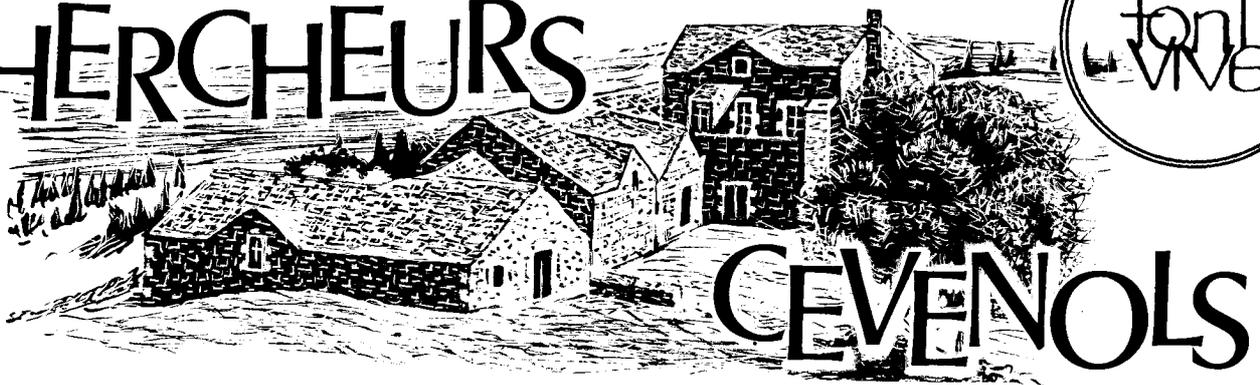


Lien des CHERCHEURS



Sommaire

J.B. Elzière - Editorial : A propos d'idées reçues et de la corrélation que d'aucuns croient pouvoir établir entre les "nombres de feux" des communautés d'habitants du XVI^e siècle et l'importance de leur population, 1 à 3

A. Serpentier - Anciennes mesures en Gévaudan, 4 à 7

A. Claveirolle : Dépouillement de l'enquête LCC, 8, 9

G. de Barjac - Sur la parenté des Barjac et des Châteauneuf-Randon, 10

O. Poujol - Max Nègre et le projet de Musée Folklorique de Roquedols (1947-1949), 11

P. Rolland - Les listes d'absents "phanatiques", camisards des Cévennes en 1703 - 3. Communauté de Gabriac, 12 à 15

Information sur le livre de **J.N. Pelen** - Le conte populaire en Cévennes (Editions Payot - 1994), 16

Information sur un article de **J.B. Elzière** - A propos de l'implantation franque dans le Midi (VI^e-VIII^e siècles), 16

P.A. Clément - La Librairie Occitane a fêté ses 25 ans, 17

Recension de l'ouvrage de **Raymond Vieme** - Les Valentin, 17

Y. du Guerny - Etat des maisons et moulins en Cévennes au 16^e siècle, 18 à 20

A propos d'articles parus dans LCC, 21 :

N. Fauchère - A propos des tours à signaux

A. Claveirolle - A propos.. encore des "Maisons Neuves"

Questions, 21

Réponses, 20 & 22 à 24

Informations, Publications, 15

Association Font-Vive

(Créée à Génolhac en 1961)

Fondateurs : Jean PELLET (1924-1990), Pierre RICHARD (1918-1968)

Lien des Chercheurs Cévenols

(Créé à Génolhac en 1975)

Fondateurs : Jean-François BRETON (1922-1985), Jean PELLET (1924-1990)

Publication réalisée avec l'aide : du Parc National des Cévennes, des Communes de Concoules et Génolhac

Bureau :

Président : Yannick Chassin du Guerny

Rédacteur en chef : Pierre A. Clément

Trésorier : François Penchinat

Secrétariat-Abonnements - Courrier : Marcel Daudet - 34 av des Verveines 93370 Montfermeil

Comité de Rédaction :

A. Alègre de la Soujeole - M. Caby - P. Cabanel - R. Calcat - A. Claveirolle - G. Collin - E. Dumas - A. Durand-Tullou - H. Duthu - F. Girard - J.B. Elzière - Ph. Joutard - O. Poujol - R. Poujol - D. Travier - A. Venturini - M. Wiénin.

La reproduction des articles, dessins, cartes, reprographies, est interdite sans accord de la Rédaction et des auteurs.

Cotisations :

Annuelle commençant le 1er janvier de chaque année : **100 francs.**

De soutien : **150 francs.**

Vente au numéro : **25 Francs.**

Versement :

Par chèque bancaire : **L.C.C. FONT-VIVE**

Par chèque postal : **L.C.C. - Compte 2000 14 C MONTPELLIER**

Les versements, ainsi que tout courrier concernant L.C.C. : questions, réponses, textes à paraître, etc..., sont à adresser au **Secrétariat-Abonnements Courrier** (adresse ci-dessus).

Commission paritaire des publications et Agences de Presse - Certificat d'inscription n° 57172.

Imprimé par ICHTUS S.A.R.L. 30240 CALVISSON

La Huitième Journée des Généalogistes Amateurs

aura lieu le **samedi 19 août 1995,**

à **L'Hôtel-Résidence Clair Logis, 816, Haut Brésis à Alès**

(accès fléché à partir de la rue du Faubourg du Soleil qui relie le Pont Vieux et le giratoire à l'entrée d'Alès côté St-Christol-lès-Alès - RN 110).

Programme de la journée :

9 h00 : accueil des participants ;

9 h 45 : ouverture de la journée ;

10 h 00 : "Noms de métiers et patronymes" (Etude des noms de famille dérivant de la profession exercée par un lointain ancêtre qui a vécu au Moyen Age : Aventurier, Barbier, Bastier...), par Pierre Clément.

L'abbé **Jean Roux** a laissé un ensemble de généalogies des familles de Vialas et de sa région.

La Société des Lettres de la Lozère, pour honorer sa mémoire, se propose de publier ces généalogies. Il s'agit de 200 pages format A3 (42 x 30), qui nous disent ce qu'était Vialas et situent le domicile de chacune des familles étudiées.

Afin de prendre une décision sur cette éventuelle publication, la Société des Lettres serait heureuse de recevoir quelques déclarations d'intention. Il faudrait environ 200 promesses d'achat pour qu'elle devienne effectivement réalisable.

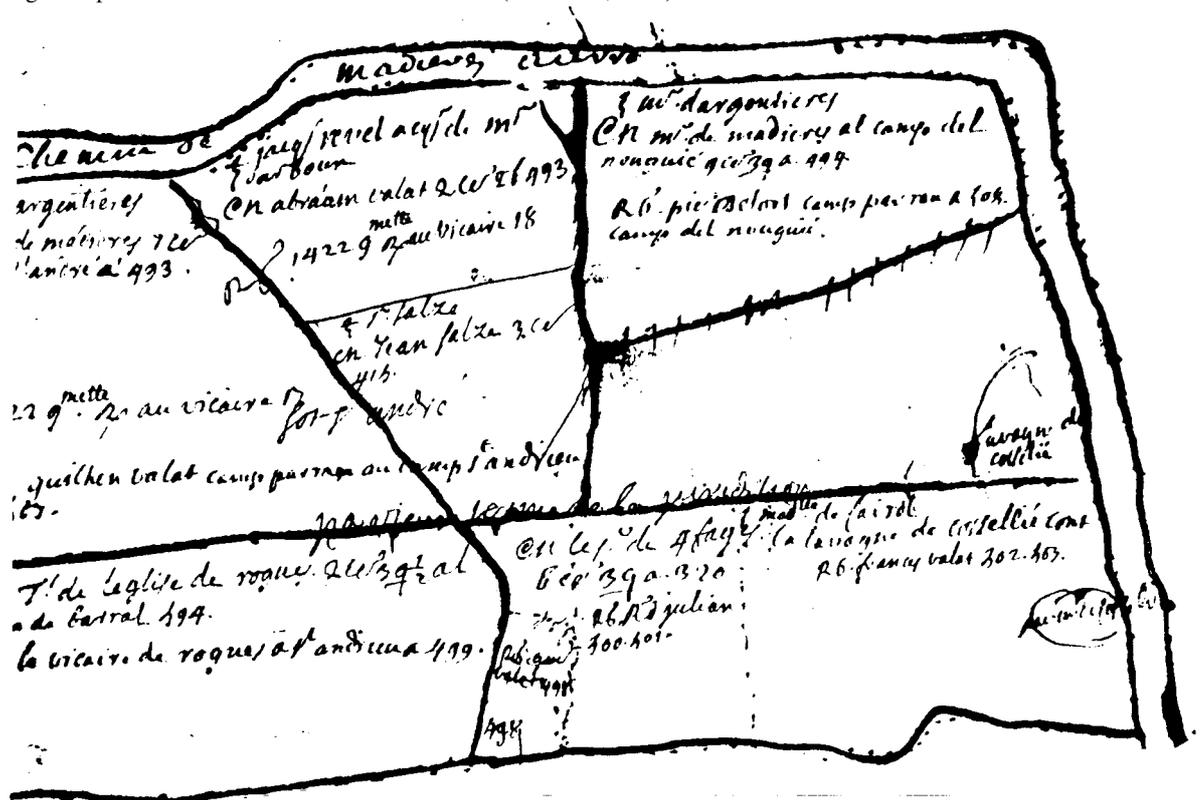
Ces intentions peuvent être formulées soit auprès de la Société des Lettres, 3 rue de l'Épine, 48000 Mende, soit auprès du Secrétariat de LCC qui transmettra.

A propos d'idées reçues et de la corrélation que d'aucuns croient pouvoir établir entre les "nombres de feux" des communautés d'habitants du XIVe siècle et l'importance de leur population

par J.-B. ELZIÈRE

"Multiplier un chiffre, déjà douteux, par un coefficient très contestable, par 5, comme l'ont fait certains historiens ne nous paraît pas œuvre sérieuse" (A. Bardon, 1896).

"On doit donc admettre qu'il reste difficile d'évaluer le nombre des habitants d'une ville en fonction du nombre de ses feux, le feu étant une unité fiscale désignant seulement les *taillables*, mais non une unité de recensement de la population. Les domestiques, les gens pauvres, le ouvriers agricoles, les nobles évidemment, n'étaient pas davantage compris dans le nombre des feux d'une ville" (J. Baumel, 1973).



Trop d'auteurs de monographies ou autres, encore de nos jours, utilisent les "nombres de feux" connus pour le XIVe siècle pour estimer les populations des communautés d'habitants, en se prévalant d'une prétendue règle selon laquelle le "feu" pourrait correspondre à environ 5 personnes¹.

En fait, le feu est une capacité contributive qui recouvre une réalité à la fois complexe, diverse et évolutive: il peut, selon le cas, représenter un individu "ignoble" (non noble) "taillable et solvable", c'est-à-dire disposant de biens estimés à plus de 10 livres, ou un tel individu qui n'a pas cette chance²; il peut aussi ne pas être en rapport avec des personnes physiques. Des exemples illustreront bien cette absence de liaison entre un nombre de feux et un nombre d'habitants, et donc l'absurdité de certains types de raisonnement. La ville d'Alès (qui comptait quelque 4000 habitants au XIIIe siècle), totalise, dans la dernière décennie du XIVe siècle, pour le moins une population de 2 à 3000 habitants puisqu'à cette époque, d'après les "livres d'estime" (1393), sont dénombrés 677 propriétaires; le compte des feux est alors seulement de quelques dizaines, entre 50 et 100... La réalité est donc bien éloignée des 500 habitants qui résulteraient de l'application de la règle des 5 habitants par feu. Autre exemple évocateur: au cours du premier tiers du XVe siècle, Montpellier totalise environ 600 feux, voire moins, alors que la population est de 10 à 15 000 personnes³.

1) Ainsi certains écrivent-ils, sans vergogne, que "pour obtenir le nombre d'habitants d'un lieu, il est actuellement admis de multiplier le nombre de feux par cinq", ou : "si nous comptons 5 personnes en moyenne par feu, nous pouvons penser qu'en 1364 Florac ne comptait que 140 habitants". Les exemples de ce type sont légion.

2) Une belle illustration du caractère personnalisé des feux se trouve dans un document de 1373 relatif à l'affranchissement des terres du seigneur de Grizac, père d'Urban V (voir la note 7): on y voit, par exemple, que la "paroisse de Saint-Pierre de Génolhac" comprend alors 11 feux, dont 3 dépendent du seigneur de Grizac (Pierre du Reclus, alias de l' Apostoly, Pons Jubin, Saurine du Rastel), la paroisse de Saint-Andéol de Clerguemort en comprend 5, dont 4 dépendent dudit seigneur de Grizac (Jean Férian, Jean Raout, Jacques Raoul, Pierre Raout), etc. Les données de ce dénombrement de 1373 sont conservées dans un document de la Bibliothèque Municipale d' Aix-en-Provence et ont été publiées en 1866 par l'abbé J.-H. Albanès.

3) Dans les années 1370, le nombre de feux n'était pas de 600 mais d'environ 4470, dont la moitié étaient "solvables et taillables" et l'autre non.

Il est patent que le nombre de feux attribué par le pouvoir à chaque communauté va diminuer au fil de la seconde moitié du XIV^e siècle et au début du XV^e mais, pour des raisons diverses, cela ne changera pas grand chose aux montants payés, bien au contraire. Ces phénomènes s'expliquent facilement si l'on s'efforce de comprendre, même approximativement, les fondements et l'évolution du système fiscal des feux.



Au cours des Xe/XI^e, les seigneurs prirent progressivement à leur compte les institutions de l'Etat carolingien ("révolution féodale") et purent, de cette façon, souvent très légitimement, exiger des hommes qui leur furent soumis des prestations personnelles (guet et garde, chevauchée, corvées, etc.), des biens et produits (bêtes pour les chevauchées, lits / couvertures pour les hôtes, vin des taverniers, produits des jardins, etc.), des services (hébergement de cavaliers et autres hommes / albergues), ainsi que des impôts / taxes tant directs (questes, toltes) qu'indirects ("aides", etc.). En règle générale, lesdits impôts / taxes directs, appelés "tailles", durent être réglés, peut-être peu à peu, de façon collective par les (futurs) communautés / paroisses civiles, qui devaient s'efforcer d'en répartir le montant le plus équitablement possible, en pondérant souvent plusieurs procédés faisant appel aux contributions par tête ("capage"), par feu "taillable et solvable" ("fouage") et / ou selon l'importance des fortunes estimées⁵. On créa donc, peu à peu, des instruments, comme les "livres d'estime des biens meubles et immeubles", ancêtres des modernes "compoix", aux fins d'évaluer les richesses personnelles des uns et des autres, et donc les capacités contributives de chacun.

Le système de ponction seigneuriale se développa sans contraintes majeures. Il culmina tant et si bien au cours du XII^e siècle que de nombreuses communautés, puissantes et fortement structurées (voire soutenues, en sous main, par quelques autres pouvoirs ayant intérêt à contrecarrer celui desdits seigneurs), le contestèrent, voire se rebellèrent, et obtinrent souvent, après négociation et ou contre finances, de sérieux aménagements qui limitèrent ou supprimèrent certains abus : certaines communautés en arrivèrent, par exemple, à ne plus devoir payer qu'une albergue annuelle collective, ainsi que

des tailles limitées à la fois en termes de montants et d'occasions; c'est là l'origine des fameux "cinq cas" (chevalerie de l'héritier, voyage d'outre-mer/croisade, rançon, succession/héritage, mariages des filles/petites-filles). Malheureusement, la plupart des petites communautés rurales ne purent bénéficier de tels privilèges et continuèrent d'être taxées outre mesure.

Au XIV^e siècle, l'administration royale, sous des prétextes divers non sans rapport avec lesdits cas (guerres, rançon du roi, etc.), obtint des pouvoirs de tutelle, en l'occurrence les grands seigneurs (laïcs ou ecclésiastiques) et les villes de consulat, les autorisations nécessaires pour ponctionner directement les membres ignobles des groupes humains / communautés, lors de réunions convoquées à ces fins qui furent, en fait, les premières assemblées (provinciales). Ainsi fut réactivée - et de façon difficilement contestable - la spirale infernale des contributions diverses (en fournitures de sergents d'armes, taxes directes et indirectes, etc.).

Les communautés d'habitants / paroisses civiles, déjà rangées dans les circonscriptions administratives royales mises en place depuis un siècle (sénéchaussées, bailliages, vigueries), furent alors systématiquement recensées, jaugées quant à leur capacité contributive (absolue et relative) et, en conséquence, caractérisées par un paramètre, à savoir le fameux "nombre de feux"⁶. On exigea dès lors des impôts "à tant par feu"⁷, exceptionnellement dans un premier temps, puis rapidement de façon périodique et de plus en plus lourde, à tel point que l'exemption des ponctions royales devint grand privilège⁸. Ce système d'imposition, fondé sur le "nombre de feux", laissa accroître aux communautés que ce facteur était la seule vraie caractéristique-clé du système d'imposition (alors qu'il y en avait bien d'autres : montant de chaque imposition, fréquence des demandes, etc.).



Il faut cependant reconnaître que ce nombre de feux (au plan général comme à celui d'une communauté particulière) était alors la pierre angulaire de tout le système d'imposition puisqu'il permettait tout à la fois aux officiers royaux de calculer tout net la recette globale d'un impôt précis, de dire à chaque communauté d'habi-

4) Le cas d' Alès est encore exemplaire, du moins quant à l'évolution du nombre de feux, puisque l'on compte dans cette ville 1792 feux en 1345, 600 en 1366, 174 en 1376, 80 en 1384, 46 en 1399, 30 en 1414. Nîmes, de son côté, a 800 feux en 1367, 400 en 1384, 200 en 1398 et 100 en 1405. Montpellier a 2300 feux en 1373, 1000 en 1379, 800 en 1390, 600 en 1407, etc. Plus globalement, la sénéchaussée de Beaucaire et de Nîmes comptait 102 268 feux en 1328, 70 000 en 1358, environ 23 000 en 1370, 12 000 en 1378 - soit moitié moins - et près de 7500 vers 1385. Il en est partout ainsi : Albi compte 655 feux en 1370, mais seulement 247 à partir de 1375, Limoux passe de 807 feux en 1372 à 5&4 en 1381.

5) En 1355, pour financer une taxe de 1500 agneaux, la ville d'Alès exige de chaque feu (taillable et solvable) 3/ 4 d'agneau, le restant étant fourni par une imposition d' 1/4 florin par 100 livres d'estime (A. Bardon, *op. cit.*, t. 2, p. 37). On rappellera - et cela servira pour la suite - que, dans le royaume de France, les monnaies étaient, dans les années 1360/1370, des oboles, des deniers (1 d. Denier de compte), des blancs (5 d.), des gros d'argent (3 blancs, ou 15d.), des francs d'or (16 gros d'argent, ou 48 blancs, ou 240 d. Livre de compte) (système franc / gros). A Avignon et en Provence, il y avait les demi-gros (12 d., ou 1 s. Sou de compte), les gros d'argent (24d., ou 2s.) et les florins d'or (24 s., ou 12 gros d'argent) (système florins / gros). En terme de change, le florin valait donc 0,8 franc, le franc 1, 25 florin. Notons que la barre des 10 livres évoquée à propos des "feux taillables et solvables" correspondait donc à une richesse de quelque 200 s., soit 10 francs d'or.

6) Ce nombre de feux est connu à diverses époques et pour divers types de circonscriptions. Par exemple, la sénéchaussée de Rouergue (16 bailliages et un peu plus de 575 entités imposables / paroisses) est marquée, en 1361, pour près de 52000 feux, le bailliage du Gévaudan (186 entités imposables / paroisses) est comptée, en 1364, pour 4.600 feux, tandis que la sénéchaussée de Beaucaire (768 communautés) sera donnée, vers 1385, on l'a vu, pour quelque 7500 feux.

7) Les impositions annuelles furent, en général, d'un, deux ou trois moutons / francs par feu par an, payables en plusieurs échéances, et se succédèrent sans relâche à partir de 1337, "chaque contribuable devant payer selon ses facultés".

8) Par grâce spéciale, en mai 1363, 200 feux des hommes et sujets du père du pape Urbain V ont été exemptés à perpétuité de toutes subventions, impositions, tailles, fouages, chevauchées, etc. (Arch. Nat., JJ 93, f. 103 v^o. Nombreuses références sur le sujet).

tants ce qu'elle devait à la fois payer et en conséquence "départir" entre ses membres.

Tout poussa les communautés à se battre pour que fut diminué ce crucial "nombre de feux", en soi et face aux autres; les raisons légitimes pour ce faire furent légion (incursions des Anglais, pillages des routiers, etc.). Le phénomène fut si ample que, à partir des années 1360, on révisa - on "répara" - les nombres des feux⁹, d'où une diminution générale et permanente dudit nombre, au point qu'ils ne furent bientôt plus en rapport avec des individus précis, comme c'était le cas auparavant, mais seulement avec les capacités contributives des communautés (exprimées, entre autres choses, à travers les "livres d'estime" établis par lesdites communautés). Il est inutile de préciser que ce phénomène de diminution du nombre des feux ne changea point grand chose aux montants globaux exigés annuellement par les officiers royaux puisqu'il s'accompagna, tout aussitôt, d'une augmentation de la fréquence et des montants par feu des impositions¹⁰. Des révoltes eurent alors lieu, comme aux temps plus anciens¹¹.

Finalement la notion de feu, ayant perdu toute pertinence réelle, fut bientôt abandonnée en tant que telle, au début du XV^e siècle, au profit du système des "présages" et des "tarifs" fondé directement sur les richesses des communautés - et non plus sur les hommes -, en distinguant, bien naturellement, les biens soumis à contribution ("biens ruraux") des autres ("biens nobles", "biens affranchis", etc.), exemptés. Le rôle des Etats provinciaux se renforça, les diocèses (civils) remplacèrent les vigueries (d'où les "assiettes diocésaines"), des "tarifs diocésains" furent publiés¹², les "compoix" remplacèrent les "livres d'estime", etc. Une nouvelle ère commença...

Voici quelques références bibliographiques. De bonnes pages sur le thème des feux fiscaux ont été consacrées par Paul Dognon dans son ouvrage : *Les institutions politiques et administratives du pays de Languedoc, du XIII^e siècle aux guerres de Religion*, Toulouse, s.d., pp. 619-631 ("Variations du sens du mot feu, du XIII^e siècle au XV^e siècle"); voir aussi, du même auteur, "La taille en Languedoc, de Charles VII à François 1^{er}

(à propos d'un article récent de M. Spont)", *Annales du Midi*, t. 3 (1891), pp. 340-366.

Quelques autres titres encore : *Histoire de Languedoc* édit. Privat, t. 10, cc. 1440-1445 ("Etat du nombre de feux de la province depuis le milieu jusqu'à la fin du XIV^e siècle"); "L'état des paroisses et des feux en 1328", *Bulletin de l'Ecole des Chartes*, t. 90 (1929); A. Molinier, "La sénéchaussée de Rouergue en 1341", *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. 44(1883), pp. 452-488 (d'après Bibl. Nat., nouv. acq. latines, 185); "Vidimus d'une charte de Charles V, roi de France", *Bulletin de la Société ... de la Lozère*, t. 14, 1863, pp. 106-117 (nombre des feux du Gévaudan en 1364); "Dénombrement des feux de la sénéchaussée de Beaucaire et de Nîmes (1384)", dans L. Ménard, *Histoire civile, ecclésiastique et littéraire de la ville de Nîmes*, 7 vol., Paris, 1750-1758, t. 3, 1752, "Preuves", n. 17, pp. 80-89; "Répartition sur le diocèse de Nîmes de sa quote-part d'un subside accordé au roi Charles VII par les Etats généraux de Languedoc (1435)", dans L. Ménard, *ibid.*, t. 3, *Preuves*, n. 84, pp. 251-254; A. Bardou, *Histoire de la ville d'Alès, de 1250 à 1340*, Nîmes, 1894, puis, du même auteur, *Histoire de la ville d'Alès, de 1341 à 1461* Nîmes, 1896; J. Baumel, *Histoire d'une seigneurie du Midi de la France. Montpellier (1213 - 1505)*, tt. 2 et 3, Montpellier, 1971 et 1973; E. Baratier, *La démographie provençale, du XIII^e au XVI^e siècle, avec chiffres de comparaison pour le XVIII^e siècle*, SEVPEN, 1961, ainsi que, du même, *Enquêtes sur les droits et revenus de Charles I^{er} d'Anjou en Provence (1252 et 1278), avec étude sur le domaine comtal et les seigneuries de Provence au XIII^e siècle*, Paris, 1969. Bien d'autres auteurs modernes peuvent être consultés: E. Leroy-Ladurie (*Les paysans de Languedoc*), H. Gilles (*Les Etats de Languedoc au XV^e siècle*), etc. Voir aussi tout ce qui a été publié sur l'Arlésien Bertrand Boissot (env. 1345 - 1429), auteur d'un *Traité d'arpentage* auquel ont été empruntés certaines illustrations placées en regard du présent exposé.



Abrogation d'ancien

Des habitants d'ancien — *et autres d'ancien*

23 Gdans de saint pégan de gardonnigne — *et autres d'ancien*

23 Gdans de sainte — *et autres d'ancien*

23 Gdans de saint marcet de saint pégan — *et autres d'ancien*

9) Le document de 1373 relatif à l'affranchissement de la terre de Gnzac évoque bien des "feux réparés" qui sont en même nombre que ceux de 1364, ce qui prouve que la réparation a été faite avant cette dernière année, et qu'il n'y en eut aucune, en apparence, entre 1364 et 1373, du moins en Gévaudan. Il est patent, par ailleurs, qu'il y eut une grande "réparation" de feux vers 1375 (voir, pour exemple, la note 3).

10) En décembre 1377, c'est un franc par feu par mois qu'il faut payer, pour la période allant de décembre 1377 à avril 1378.

11) A Montpellier en 1379, quand on voulut ajouter un "fourage" de 12 francs or par an et par feu à une imposition de 5 francs et 10 gros par feu, on prit les armes, des officiers royaux furent massacrés

12) Voir, par exemple, la *Tari/Je universelle (du diocèse) de Nîmes*, chez S. Jaquy, Nîmes, 1583, *La tari/Je du présage universel des provinces de la France et des 22 diocèses du pays de Languedoc, avec la tarife particulière des villes et lieux du diocèse de Nîmes*, chez J. Vagueuar, Nîmes, 1619 - ces deux "tariffes" sont identiques et résultent d'une "recherche" effectuée vers 1540/ 1550 - et le *Présage universel des villes et lieux contribuables du diocèse d'Uzès dresséen l'an 1627* (Arch. Dép. Gard, il 690).

Anciennes mesures en Gévaudan

par Antoine SERPENTIER

I - Mesures réelles et Mesures de compte

Il y avait deux sortes de mesures réelles :

- en bois, cylindriques consolidées par des ferrures. Elles sont encore utilisées;

- en pierre, placées sur la place du marché de la localité, ou près des greniers du château seigneurial, jouaient le rôle de *mesure étalon*. C'était une auge cubique en pierre de taille, percée au bas d'une des faces, une porte de fer fermant l'orifice. Le bord supérieur était bardé de plaques de fer. La mesure était placée à 1,75 m du sol, un escalier permettant d'y accéder pour la remplir. On radait* le grain, on plaçait un récipient sous la porte qu'il suffisait d'ouvrir pour vider le grain de la mesure dans le récipient.

(Pour les blés, les *cabas* et les *paillasons* servaient sans doute plutôt à transvaser qu'à mesurer).

Le setier était vraisemblablement une mesure de compte, dépassant partout 100 litres il aurait été impossible à manipuler en bois.

L'émine n'a pu exister comme mesure réelle qu'en pierre (trop grande pour une mesure mobile en bois).

II - Setiers ras, vestit ou coumoul (comble)

Ces 3 valeurs du setier correspondent sans doute aux 3 manières de remplir les mesures que donne Delamare dans son *Traité de la police*:

- Raclée (**ras**): quand la mesure est pleine on passe un rouleau ou racloir par dessus, qui en découvre les bords et la réduit à la contenance juste.

- A grains sur bord (**vestit**): quand la mesure est remplie jusqu'au bord on y jette encore autant de grain qu'il en faut pour cacher le bord.

- A comble (**coumul**): quand la mesure est remplie jusqu'au bord, on jette encore du grain dessus qui forme une éminence aussi haute qu'il y en peut tenir.

La valeur du setier vestit et du setier coumoul dépendait beaucoup de la main du mesureur.

Théoriquement la différence entre les mesures ras et coumoul était de : 1 couffeau par carte ou 8 couffeaux au setier. Dans la réalité elle pouvait atteindre 12 couffeaux par setier.



Mesures en pierre :

Ces mesures encore en place correspondent à la description qu'en fait le docteur Serpentier :

bord supérieur bardé de plaques de fer;

porte de fer que l'on ouvrait pour vider les grains.

Au dessous de chaque porte, on distingue les deux petits crochets où l'on suspendait le sac à remplir.

Cette photo prise à Urgell (Catalogne) témoigne de l'universalité des instruments de mesure médiévaux.

Le cartal et la carte (ou *mitadenc* fréquemment appelée ainsi car 1 carte = 1/2 cartel) étaient les mesures réelles les plus courantes. Comme le prouve le nom du droit perçu par le seigneur pour le mesurage des grains il est dit *cartalage* en Gévaudan (*éminage* ou *minage* ailleurs).

Le carton était probablement une mesure de compte.

Le boisseau paraît avoir été une mesure réelle.

Le couffeau était une mesure réelle en bois, pour mesurer les petites quantités et sans doute à combler la carte. Il servait à mesurer les oignons, les noix, les châtaignes.

A Châteauneuf, Langogne, Aumont, Saint-Chély la *cartalière* (ou carton, ou demi-carte) était une mesure réelle.

Ces variations étaient une cause fréquente de différends entre vendeurs et acheteurs. Aussi on fit agrandir les mesures du volume qui était donné au comble. On eut ainsi une mesure qui radée* équivalait à l'ancienne mesure comble.

Aux XVIIe et XVIIIe siècles chaque fois qu'il s'agit de l'ancienne mesure rase, mention en est faite. Mais dans la plupart des cas il n'y a aucun qualificatif et il s'agit toujours de la capacité correspondant à l'ancienne mesure comble.

L'utilisation de l'ancienne mesure rase ne servait plus qu'à simplifier les écritures. Ainsi, au lieu de 1 setier et 3 cartaux 4 couffeaux, on écrivait 2 setiers ras, ce qui correspondait au même: $96 \text{ couffeaux} + 72 \text{ couffeaux} + 4 \text{ couffeaux} = 172 \text{ couffeaux}$. soit $86 \text{ couffeaux} \times 2$.

* Rader: passer une règle sur la surface d'une mesure de grain, de sel, pour l'unir, la rendre égale. Rader du blé. (L.ittré)

Le setier bladier ou setier de froment

Il servait à mesurer le froment, le seigle et l'orge.

Il était la moitié de la saumade ou salmée.

Désignation des mesures	Les mesures ci-contre valent :								Valeur en litres à la mesure de Mende
	Setiers	Emines	Cartaux	Cartes ou Mitadenc	Cartons ou Coupes	Boisseaux	Couffeaux	Petits Couffeaux	
Setier	1	2	4	8	16	48	96	384	119 L 53 c
Emine	1/2	1	2	4	8	24	48	192	59 L 77 c
Cartal	1/4	1/2	1	2	4	12	24	96	29 L 88 c
Carte ou mitadenc	1/8	1/4	1/2	1	2	6	12	48	14 L 95 c
Carton ou coupe	1/16	1/8	1/4	1/2	1	3	6	24	7 L 47 c
Boisseau	1/48	1/24	1/12	1/6	1/3	1	2	8	2 L 71 c
Couffeu	1/96	1/48	1/24	1/12	1/6	1/2	1	4	1 L 25 c

- A Marvejols, la Canourgue, Châteauneuf de Randon, Aumont, Serverette, Le Malzieu : 1 carton = 4 boisseaux (et non 3).

- Au Pont-de-Montvert et à Florac : 1 carte = 5 boisseaux (et non 6).

- A Barre : 1 carte = 4 boisseaux (et non 6).

- A Châteauneuf et à Langogne, le carton s'appelait "cartalière".

- A Sain-Chély et au Malzieu : 1 carton = 1/8 de setier (le terme "carton" désigne une carte).

- A Meyrueis : 1 coupe = 1/6° de boisseaux ; 1 carte = 4 boisseaux (et non 6).

Le setier civadier ou setier d'avoine

A Mende le setier civadier différait d'un tiers du setier bladier

Désignation des mesures	Les mesures ci-contre valent en :							Valeur en litres à la mesure de Mende
	Setiers	Emines	Cartaux	Ras	Cartons	Boisseaux	Couffeaux	
Setier	1	2	4	12	24	72	144	129 L 29 c
Emine	1/2	1	2	6	12	36	72	89 L 64 c
Cartal	1/4	1/2	1	3	6	18	36	44 L 82 c
Ras	1/12	1/6	1/3	1	2	6	12	14 L 94 c
Carton	1/24	1/12	1/6	1/2	1	3	6	7 L 47 c
Boisseau	1/72	1/36	1/18	1/6	1/3	1	2	2 L 49 c
Couffeu	1/144	1/72	1/36	1/12	1/6	1/3	1	1 L 25 c

- Les setiers civadier et bladier étaient différents au Tournel, à Cubières, à Villefort, à Châteauneuf-de-Randon, à Serverettes. Partout ailleurs ils étaient égaux.

- Ras était une mesure équivalent à la carte de blé.

Mesures de :

Longueurs	Surfaces	Poids (tout le Gévaudan)
Le Pan vaut 0 m 2492 La Canne vaut 1 m 993 La Lieue vaut 5 km 847	Le Pan carré vaut 6 dm ² 000704 La Canne carrée vaut 3 m ² 090704	L'Once vaut 27 gr 192 La Livre = 16 onces ou 435 gr 08 Le Quintal = 100 livres ou 43 kg 580

Le Franc vaut en livres tournois : 1 livre 3 deniers

Le →	grain	gros	once	marc
pèse → ou →	0 gr 053	3 gr 824 72 grains	30 gr 594 8 gros	200 gr 447 8 onces
En matière d'argent vaut équivalent à	3 deniers 1 centime	15 sols 7 deniers 77 centimes	6 livres 4 sols 6 francs 16 centimes	49 liv. 17 s. 10 den. 49 fr. 28 cent.
En matière d'or vaut équivalent à	3 sols 4 deniers 16 centimes 483 mil.	12 livres 4 deniers 11 fr. 86 cent. 839 mil.	96 liv. 2 s. 8 den. 94 fr. 94 cent. 718 mil.	

Table de concordance

entre les anciennes et les nouvelles mesures (vers 1294)-(Annuaire de la Lozère 1866)
donnant la valeur en litres des anciennes mesures.

Nom des communes	Désignation des anciennes mesures	Coupe	Couffeau	Boisseau	Cartalière	Carte	Carton	Mitadenc	Emine	Setier	Setier civadier
Mende			1 L 25	3 L 74		14 L 95			59 L 77	119 L 53	179 L 29
Marvejols				2 L 24				17 L 92		143 L 36	215 L 04
Florac				3 L 89		19 L 47				155 L 26	
Saint-Chély				2 L 75			16 L 56			132, 48	
Villefort						22 L 02				176 L 16	
Meyrueis		0 L 64		3 L 86		15 L 46				123 L 65	
Chanac				2 L 31		13 L 86				110 L 88	
Le Bleymard				3 L 36		20 L 18				161 L 44	
Langogne					11 L 92	59 L 60					
La Canourgue		8 L 96		2 L 24		17 L 91			71 L 65	143 L 29	
Le Malzieu				2 L 05			16 L 41			131 L 26	
Serverette		6 L 92		3 L 46			13 L 84			110 L 72	
Saint-Alban				2 L 12			13 L 32			106 L 56	
Châteauneuf				3 L 16	12 L 64					202 L 24	
Aumont et la Terre de Peyre				2 L 45			14 L 72			117 L 76	
Le Pont-de-Monvert				3 L 39		19 L 95				159 L 60	
Barre				4 L 28		16 L 88			67 L 52	135 L 04	

- A Villefort, la carte de châtaignes valait 30 L 98.

- La mesure du Pont-de-Monvert était l'ancienne mesure de Chabrières.

- L'ancienne mesure est sans doute la mesure comble et non la mesure rase.

- Valeur en couffeaux et litres de certaines mesures non citées dans la table, car probablement elles n'étaient plus utilisées au moment de la rédaction :

Le setier de	Bagnols	valait	52 3/4	couffeaux (combles),	ou	72,19	litres.
	Chapieu	"	100	"	"	125	"
	Chasseradès	"	192	"	"	240	"
	Le Tournel	"	120	"	"	150	"
	Millau	"	54	"	"	68,44	"
	St-Bauzile	"	86	"	"	107,50	"

Mesures agraires [en ares (a), centiares (c), milliares (m)]

Ces mesures → → → valent à ↓ ↓	Dextre	Boisseau	Carte	Cartalière	Cartade	Carton	Cartonnée	Sétéree
Mende et environs			3 a 975 m					31 a 80 c
Causses du canton de Mende			6 a 36 c					56 a 88 c
Auroux, Langogne, Grandrieu, Châteauneuf		1 a 491 m	2 a 856 m	5 a 964 m				95 a 421 m
Aumont						7 a 95 c		53 a 60 c
Marvejols, Chirac, La Canourgue, St-Germain, Nasbinals, Prinsuejols		79 c 5 m			6 a 36 c			50 a 88 c
Saint-Alban							8 a 541 m	68 a 328 m
Florac					4 a 77 c			
Le Buisson, St-Sauveur, Ste-Colombe	15 c 9 m	1 a 272 m				7 a 632 m		61 a 5 c 9 m

Mesures pour les liquides (valeurs en litres)

Anciennes mesures Localités	Truquette	Feuillette	Chopine	Bouteille	Miege	Pot	Pinte	Carteron	Emine	Carte	Septier	Charge
Mende, le Bleynard		0,478			0,956		1,953		16,26		32,52	
Marvejols	0,305		0,61				2,44		17,073		34,146	
Florac, Barre	0,302	0,604			1,208		2,416		19,328			173,952
Saint-Chély				0,339					23,493		46,984	
Langogne				1,132					27,168			
Villefort						1,429					22,864	
Meyrueis				1,13			2,26		33,906	16,953	67,812	
Chanac				1,374							43,968	
Aumont		0,408		0,816							40,842	
Serverette		0,451		0,901				14,419	28,838		57,677	
Châteauneuf	0,357	0,514			1,029	2,057			20,58			164,64
La Canourgue	0,266	0,533			1,067		2,134		17,073		34,146	
Le malzieu				0,313							42,276	
Pont-de-Monvert	0431	0,863		1,726			3,726		34,52			

Références :

- Charles Porée : Notes et document sur les anciennes mesures de grains du Gévaudan (1901).
- Th. Roussel : Note sur les mesures de capacité anciennement en usage dans le pays de Gévaudan (Bull. soc. agr. 1861)
- Bulletin Société d'Agriculture de la Lozère - décembre 1899 - Tables de comparaison entre les anciens poids et mesures du département de la Lozère et ceux qui les remplacent dans le système métrique (d'après manuscrit de Courut)

Abréviations utilisées pour les mesures :

Sest. ou set.	Désigne	Le setier
Em.	"	L'émine
C. (majuscule)	"	Le cartal
Mt.	"	La carte (ou mitadenc)
Co. ou Qr.	"	Le carton
Boy	"	Le boisseau
Coff	"	Le couffeau
Col ou abréviation de Cum. com.	"	La mesure comble

Commentaires :

Si les instruments de mesure paraissent avoir été tous conçus sur le même modèle, les mesures anciennes varient dans des proportions incroyables d'une ville à l'autre, et même d'un village à l'autre.

La salmée, du grec *sagma* signifiant bât, ne diffère, selon les lieux que de 20% en plus ou en moins par rapport à la référence de base de 172 kilos de grains, qui correspond à la charge portée communément par un mulet.

Par contre, la mesure la plus répandue, le setier, du latin *sextarius* signifiant sixième (de la salmée), passe du simple au quintuple suivant les secteurs.

Le phénomène s'explique par le fait que seule la ville de Nîmes, profondément romaine, a conservé le rapport antique de une salmée = six setiers.

En Gévaudan, le docteur Serpentier nous donne le rapport d'une salmée = 2 setiers.

On trouve :
 une salmée = trois setiers à Arles ;
 une salmée = quatre setiers à Alès, Sommières...
 une salmée = cinq setiers à Uzès

Les sous-multiples du setier ont subi les mêmes avatars, que ce soit l'émine, du grec *hemi* signifiant moitié (du setier) ou le cartal (le quart du setier).

Pierre A. Clément

Dépouillement de l'enquête LCC

Participation à l'enquête

Nous avons reçu 49 réponses sur 276 adhérents; 17,7% de nos lecteurs ont donc fait l'effort de répondre, parfois d'ailleurs très longuement.

Si l'on considère le taux de réponses habituel à ce type d'enquête, on peut considérer ce résultat comme très satisfaisant. Les esprits chagrins trouveront, au contraire, que, compte tenu du caractère original de L.C.C. — lieu d'échange et de dialogue entre chercheurs *a priori* fortement motivés — ce nombre de réponses est décevant. A vous de juger.

Pour 11 adhérents (soit près du ¼ des réponses), leur passion pour les Cévennes n'a pu se contenter de l'espace limité réservé aux réponses par le questionnaire. Ces lecteurs ont soit ajouté une feuille, soit poursuivi au verso leurs remarques... soit réécrit entièrement le questionnaire. [NDLR: cela n'a pas facilité le dépouillement.]

Cet aspect matériel des réponses, comme d'ailleurs leur contenu, sont la marque d'un fort individualisme (Cévenol ?). Un de nos lecteurs fait observer très pertinemment que les chercheurs sont, par définition, individualistes et isolés. [Le but de L.C.C. n'est-il pas précisément de chercher à rompre cet isolement ?]

Réponses à la question n° 1

Raisons qui vous poussent à vous intéresser aux Cévennes ?

Pour tenter de mettre un peu d'ordre, nous avons classé les réponses en 6 catégories:

[Une même personne peut contribuer à plusieurs rubriques.]

• Ancêtres cévenols	36
• Propriétaire dans les Cévennes	5
• Histoire/Culture/Traditions	20
• Beautés naturelles	8
• Retraite	3
• Lieu de vacances	6

L'immense majorité de nos lecteurs a des ancêtres cévenols et a fait des recherches généalogiques.

Cinq personnes déclarent spontanément être propriétaires d'une maison dans les Cévennes (ce qui ne signifie pas qu'elles sont les seules, mais souligne un désir de marquer *aussi* une attache forte par le sol).

Qu'un nombre important de lecteurs déclare explicitement s'intéresser à l'histoire des Cévennes n'est pas en soi très significatif; s'ils ne l'étaient pas, seraient-ils abonnés au L.C.C. ?

Parmi ceux qui s'y sont définitivement retirés, on relève un étranger (ce n'est donc pas un « retour aux sources »!), parfaitement intégré et visiblement conquis par la région.

Réponses aux questions n° 3 et 4

Comment voyez-vous la Cévenne idéale... ?

Une évolution des Cévennes vous chagrine-t-elle ?

Difficile de ne pas relier et traiter ensemble ces deux questions et le dépouillement des réponses montre bien que, suivant la conception que l'on se fait de la Cévenne idéale, on penchera pour une évolution ou, au contraire, pour le *statu quo*, voire un impossible retour à la Cévenne d'autrefois. Il y a beaucoup de nostalgie dans nombre de

réponses et, nous semble-t-il, une attitude passiste souvent peu réaliste.

La majorité de nos adhérents reconnaît dans les Cévennes une identité naturelle et culturelle tout à fait spécifique. Les mots qui reviennent le plus souvent dans les réponses sont: *identité - authenticité - patrimoine - qualité des rapports humains*.

De cette convivialité d'autrefois (aujourd'hui perdue ou en voie de disparition), beaucoup citent en exemples les veillées, les foires d'antan, les fêtes votives des villages, les conversations des femmes au lavoir public, ... sans paraître réaliser qu'il s'agit là d'une mutation concernant l'ensemble des terroirs français et le passage d'une civilisation agricole à une civilisation urbaine, mais en aucun cas d'un problème typiquement cévenol.

Aveuglement étonnant.

Passons aux statistiques:

- Désirent que la Cévenne demeure comme elle est (nature et habitants): 15
- Souhaitent qu'elle se transforme et s'adapte (industries locales, tourisme de qualité): 12
- Sont contre tout modernisme: 2
- Cévennes préservées, mais pas un musée: 6
- Contre l'invasion d'étrangers et de touristes: 7
- Ne se prononcent pas: 5

On dénote une assez grande animosité à l'encontre des touristes, allant de la xénophobie régionaliste (délit de « Parisien ») au rejet linguistique (parler « non latin » *sic*); même s'il ne s'agit là que de réactions extrêmes, elles témoignent d'une intolérance bien peu cévenole.

Le thème de la dégradation des sites naturels et de l'architecture revient très souvent dans les réponses, fréquemment illustré d'exemples tout à fait probants: coupes sévères pratiquées dans les sols à grand renfort de bulldozers, bétonnage irréflecti pour lancer un projet bientôt abandonné (mais le béton demeure !), etc.

En résumé: beaucoup de nostalgie, mais peu de suggestions concrètes.

Réponses à la question n° 5

Appréciation sur le bulletin L.C.C.

- Très satisfaits 19
- Satisfaits 27
- Pas satisfaits 0
- NSP 3

Réponses à la question n° 6

Son évolution vous satisfait-elle ?

- Oui 37
- Non 2
- NSP 10

[NDLR: par modestie, nous ne commenterons pas ces résultats.]

Parmi les non satisfaits, signalons quand même deux anomalies:

- cet adhérent depuis octobre 1994, qui, après avoir sans doute consulté d'anciens numéros, s'est abonné, bien que l'évolution constatée ne lui convienne pas;

- et cet autre, abonné depuis le numéro 0, qui n'a constaté aucune évolution quant au contenu et à la présentation du bulletin. [C'est bien la peine que M. Daudet il se décarcasse.]

Réponses à la question n° 7

Qu'aimeriez-vous y trouver qui n'y soit pas ?

[Au lieu de créer des rubriques *a priori*, comme pour le dépouillement des réponses à la question n° 1, nous avons au contraire ouvert une rubrique chaque fois que le dépouillement faisait apparaître une demande nouvelle.]

Sur les 49 personnes ayant participé à cette enquête, 11 n'ont pas répondu à cette question et 3, parfaitement satisfaites du bulletin, ont proposé de ne rien changer à son contenu. Ces 14 personnes mises à part, nous avons relevé les souhaits des 35 adhérents restant... ce qui a entraîné la création de 30 rubriques différentes ! Véritable inventaire à la Prévert, nous ne pouvons reproduire ici ces 30 desiderata, qui vont de la sigillographie aux monuments en péril, en passant par les chants folkloriques. La diversité des sujets réclamés (souvent avec force) rend illusoire toute tentative de regroupement.

Regardant d'un œil plus critique ces diverses demandes, nous avons fait alors une bien curieuse découverte: pratiquement tous les sujets que nos lecteurs supplient d'aborder dans le bulletin ont fait l'objet d'articles ou de rubriques dans L.C.C. Comment expliquer alors ces réclamations ? Sans doute, par suite du nombre de pages inévitablement limité de notre bulletin, ne pouvons-nous traiter 30 sujets différents dans chaque livraison; cette restriction a pour conséquence que certaines matières ne sont abordées (au hasard, aussi, des manuscrits qui nous parviennent) que tous les deux ou trois ans. Il est compréhensible, dans ces conditions, qu'un abonné récent se sente frustré de n'avoir pas encore rencontré d'article sur le sujet qui l'intéresse en priorité.

Curieusement, seuls deux lecteurs sur 49 réclament d'augmenter la pagination du bulletin. – Paradoxe ?

Toutefois, les demandes formulées par certains lecteurs nécessitent de notre part une ferme mise au point. Nous voulons parler, par exemple, de ceux qui réclament des listes de notaires ou de mariages concernant telle ou telle commune. De telles informations se trouvent aux Archives départementales et il n'a jamais été dans l'objet de L.C.C. de recopier des catalogues accessibles à tous.

De même, certains adhérents se plaignent de ne pas trouver dans L.C.C. d'études de synthèse sur l'histoire ou la géographie des Cévennes, voire de l'histoire de France. Ici encore, nous ne pouvons que répéter que ce n'est pas l'objet de notre bulletin et qu'il existe une abondante bibliographie sur des sujets aussi généraux.

Il ressort, à l'évidence, de notre enquête que de très nombreux lecteurs s'intéressent à la généalogie et, même si cette matière ne représente pas l'objet fondamental de L.C.C., il est clair que toute recherche généalogique sérieusement conduite débouche à un moment ou à un autre sur l'histoire d'une région et que l'histoire régionale s'appuie parfois sur la généalogie. Des documents comme les *Index alphabétiques de L.C.C.* constituent alors des

instruments de travail inestimables tant pour l'historien que pour le généalogiste.

Cela nous amène à faire une deuxième remarque (en rapport avec les 30 sujets « non traités » mentionnés plus haut): si nos lecteurs ne trouvent pas dans le bulletin l'information qui les intéresse, c'est souvent que, lors de sa parution, celle-ci leur a échappé. En un mot, les informations existent, mais elles sont éparpillées. Il y aurait donc intérêt, sans doute, à ce qu'il existe un index analytique de L.C.C., complétant celui des patronymes et toponymes déjà mentionné. Rude travail !

Autre demande: des lexiques des termes anciens, des poids et mesures et des monnaies utilisés dans les Cévennes. De tels documents pourraient peut-être faire l'objet de « Hors Série » de L.C.C.

En attendant, sur des points précis, nos lecteurs devraient utiliser plus souvent la rubrique « Questions/ Réponses ».

Réponses à la question n° 8

Quelle suggestion pouvez-vous nous présenter pour élargir le cercle des adhérents à L.C.C. ?

1.- GENERALITES

C'est par hasard ou par le « bouche à oreille » que plusieurs lecteurs semblent avoir découvert l'existence du bulletin (7 réponses dans ce sens). Témoignage d'un lecteur: « *Dans le cadre de mes recherches, vous êtes le dernier bulletin que j'ai découvert.* »

Il y a donc un effort certain à entreprendre en vue d'améliorer la diffusion, effort à accentuer, sur place, pendant les mois d'été afin de profiter de la présence des vacanciers, souvent originaires des Cévennes.

2.- DEPOUILLEMENT DES REPONSES

[Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre de lecteurs ayant fait la suggestion précédente.]

- Affichettes/dépôt d'exemplaires dans des lieux publics : mairies, S.I., maisons de la culture, bibliothèques municipales, lycées, universités, campings (9);
 - d° dans les librairies d'Alès, Nîmes, etc. (3); remettre un numéro gratuit (durant l'été de préférence) à tout acheteur d'un livre sur les Cévennes (1);
 - d° au siège d'associations de Cévenols dans les grandes villes (1);
 - d° dans les cercles de généalogistes et vente de numéros à la journée des généalogistes cévenols (2);
 - Fédération avec d'autres associations culturelles cévenoles (1);
 - Envoyer un prospectus bien étudié aux adresses indiquées par les lecteurs; [NDLR: c'est fait]
 - Publicité dans des journaux protestants de diverses obédiences (4);
 - Publipostage à partir du fichier du Club Cévenol (2);
 - Article rédactionnel dans *Cévennes-Magazine* (3);
- Panneau publicitaire aux AD30 et 48, à la bibliothèque du Protestantisme (BSHPP), à Paris, et au Musée du Désert.

N.D.L.R. - Nous aimerions connaître les réactions de nos adhérents devant les résultats de cette enquête.

Sur la parenté des Barjac et des Châteauneuf-Randon

par
Gui de BARJAC

Pour éviter toute confusion, il convient de dissocier ces deux familles Châteauneuf et Randon, puisqu'aucun document de l'époque -vers 1170- ne cite de personnage portant ce nom composé.

A l'exception de M. Rigot de Montjoux, héritier des Barjac-Rochegude, tous les généalogistes se sont copiés entre eux, et ont répercuté les mêmes erreurs en écrivant *Raymond de Châteauneuf-Randon 3ème fils de Guillaume et d'Élisabeth d'Épernon, est l'auteur de la branche des comtes de Barjac-Rochegude*. Certains ajoutent qu'il avait épousé Douce de Barjac, fille unique héritière de Gaucelin, et pris les noms et armes de cette famille.

Me référant à la copie ancienne (AD48 G 404) de la donation de 1186 qui a pu engendrer ces erreurs, je relève *ego Raymundus de Barjaco qui filius fui Guilhermi de Rando*. L'emploi du parfait en latin précise que R. a été fils de G. sous-entendu : 1) il ne l'a pas été toujours ; 2) il ne l'est plus. Si l'on penche pour le deuxième cas, on s'étonnera de ne pas trouver la formule classique : *ego R. de B. filius G. de R. quondam*. Adoptant le premier cas, il est devenu son fils par mariage, il est devenu son gendre. Cet usage, fils=gendre, s'est perpétué jusqu'à nos jours. Je connais trop d'exemples précis pour en douter.

Deux donations aux Templiers de Jalès, en 1156 et 1157, précisent : *...sit notum quod Guillelmus de Rando et uxor mea, nomine Maria, donamus...* Là, Élisabeth d'Épernon est absente.

Dès 1148, Guillaume de Randon, fils de Garin, avait prêté serment de fidélité à l'évêque de Mende, comme son père l'avait fait en 1134, pour le château de Randon.

On sait que ce château avait été donné à deux frères, Garin et Odilon, par Raymond-Bérenger III comte de Barcelone et de Provence et par sa seconde femme Douce de Millau en avril 1126. On peut bien penser que le prénom Douce se retrouve dans la famille de Randon 30 ou 40 ans plus tard, alors que celui de Raymond ne s'y trouve pas.

Du côté Barjac, rien ne vient à l'appui des généalogies admises, bien au contraire, la filiation devient incohérente. Raymond de Barjac est bien connu de 1175 à 1205 date de sa mort qui fut l'objet d'un litige entre les couvents de Valsauve et Goudargues, l'église de ce dernier étant le lieu de sépulture de ses ancêtres et non de ceux de sa femme. Tous deux, Raymond et Douce paraissent avec leurs cinq enfants dans une donation à Jalès en 1191. Dans une autre donation de 1186, le même Raymond et son frère Pierre de Barjac donnent encore à Jalès tout ce qu'ils ont à Banne. Mais si Douce était née Barjac elle n'aurait pas apporté son nom à la fois à son mari et à son beau-frère Pierre.

Raymond et Pierre sont les fils de Gaucelin vivant sur ses vieux jours en 1171 et 1172, lequel Gaucelin est lui-même fils d'un Raymond connu dès 1125, 1126, 1131, 1132. Voilà donc le petit-fils Raymond avec le même prénom que son grand-père autre Raymond.

Même si les Randon ont eu quelques possessions dans la région, comme il ressort de la donation de 1162*, aucun document ne cite un Raymond de Randon ou Châteauneuf sgr de Barjac. Il faut conclure que Raymond de Barjac, fils de Gaucelin, épouse vers 1170 Douce de Randon, fille de Guillaume de Randon dont la femme est Marie en 1156.

Références généalogiques :

- Dans Lescure : *Armorial du Gévaudan*.
- Généalogie plus complète dans *Europäische Stammetafeln* t. LX, band XIV, tableaux 166 à 173 (1991), ouvrage en usuel à la bibliothèque du Centre Pompidou (M. du Guerny peut en faire la communication éventuellement).
- Aussi, tableau page 25 du bulletin n° 100 de LC.C., hypothèses que M. de Barjac met en doute.

Max Nègre et le projet de Musée Folklorique de Roquedols (1947-1949)

par
Olivier POUJOL

Max Nègre (1880-1960) a laissé dans le Massif de l'Aigoual et en Cévennes une œuvre importante que l'on honore encore aujourd'hui. Continuateur de Georges Fabre et de Roger Ducamp, il a poursuivi le reboisement de l'Aigoual et œuvré à l'aménagement du massif, en particulier par le tracé de routes forestières. Une plaque a été posée à sa mémoire sur un bloc de granit dressé au "Col Max Nègre", au sommet de la montagne du Fageas ou Mont Liron. Elle a été inaugurée le 15 mai 1994 en même temps qu'une plaque dédiée à un autre grand cévenol amoureux de ce massif : le docteur Louis Perrier, en présence d'une assistance nombreuse et reconnaissante venue de la Salindrinque et de toute la région*.

On connaît bien en Cévennes Max Nègre réalisateur. Mais on connaît moins Max Nègre précurseur. Deux de ses projets méritent d'être rappelés car les idées lancées n'étaient ni futiles ni absurdes.

Conservateur des Eaux et Forêts ayant en charge l'Aigoual, Max Nègre, dans des rapports destinés à sa hiérarchie administrative, avait proposé en 1932-1933 la création d'un parc national englobant les reboisements du Massif de l'Aigoual. La Direction Générale des Eaux et Forêts avait jugé l'idée *intéressante*, mais n'avait pas donné suite, préférant la poursuite de la constitution de réserves boisées dans le massif.

De 1947 à 1949, Max Nègre s'efforce de fonder un musée des Causses et Cévennes au château de Roquedols, près de Meyrueis. Il a l'appui du Club Cévenol dont il deviendra le vice-président en 1949. Les procès verbaux des réunions du Conseil d'Administration du Club Cévenol et de sa Commission d'Action pour les années 1947, 1948, 1949, permettent de retrouver la définition du projet, les péripéties du cheminement du dossier, son enlisement jusqu'à l'échec. Le musée du "Château de Roquedols" comprendrait des salles de folklore cévenol et caussenard, de la spéléologie, de la forêt cévenole, des industries régionales. Il trouverait asile au château de Roquedols, propriété de l'administration des Eaux et Forêts. Le Club Cévenol donne sa caution, un support légal pour l'existence du musée, et fait jouer son influence jusqu'à Paris

auprès de l'Administration Générale des Eaux et Forêts. André Chamson lors d'une réunion du Comité Central du Club le 25 juin 1949 au siège social de l'association, 5 rue Las Cases à Paris, apporta son soutien accompagné de ses conseils : *une étude approfondie doit être faite pour créer là un véritable foyer des Cévennes qui s'harmonise parfaitement dans le cadre du château*. Il est d'accord, mais il faut restaurer l'Hort de Dieu, près du sommet de l'Aigoual, sous l'Observatoire. De longues discussions s'étaient ouvertes à propos d'une demande de location des salles du château auprès de la Direction Générale des Eaux et Forêts. L'Administration Générale négocia, mais avec beaucoup de réticences et sans faciliter l'affaire. Elle accepta la location des salles du rez-de-chaussée du château au Club Cévenol mais à un prix qui parut tellement élevé à l'association cévenole qu'elle dû renoncer au projet. Il faut préciser que les charges imposées par le bail au concessionnaire durent paraître lourdes à une association bénévole qui venait juste de se reconstituer après guerre. Le Club Cévenol disposerait de plusieurs vastes pièces au rez-de-chaussée du château et pour les visiteurs de l'entrée par le grand escalier et la cour intérieure. Le Club Cévenol devrait assurer l'entretien des pièces concédées, de la cour intérieure, des abords du château et en particulier du jardin à la française (sans compter l'organisation matérielle du musée et le gardiennage). Le projet fut mis en *sommeil provisoire*, c'est-à-dire abandonné à la fin de 1949. Le Club Cévenol ne pouvait le mettre en œuvre, vu ses possibilités, que dans le cadre d'une concession précaire accordée au nom de l'intérêt général et non d'une location.

Le Musée Folklorique de Roquedols resta donc dans les cartons, rejoignant le projet d'un parc national installé dans un périmètre centré sur l'Aigoual. Max Nègre aimait l'Aigoual et avait une vision globale forestière et touristique pour ce massif. La création d'un parc national englobant l'Aigoual en 1970, puis d'un Centre d'Interprétation de l'Aigoual, lieu de rencontres, d'exposition, de découverte, au château de Roquedols cédé par l'O.N.F. au Parc des Cévennes, montrent maintenant que Max Nègre n'avait pas pensé et proposé à contre-courant de l'avenir.

* Le docteur Louis Perrier encouragea et seconda Paul Arnal dans la reconstitution du Club Cévenol après la Seconde Guerre Mondiale. On doit la reprise du Club Cévenol à Paul Arnal, Louis Perrier, Max Nègre pour les Cévennes, Louis Balsan, Jacques Rouire pour les Causses (cf. Causses et Cévennes n° 2, 1994 : *A la Mémoire du Docteur Louis Perrier*, publication de deux lettres, datées de 1948 et conservées dans la famille, l'une de Louis Perrier à un de ses fils, l'autre de Paul Arnal à Louis Perrier)

Les listes d'absents, "phanatiques", camisards des Cévennes en 1703

Nous poursuivons la publication des listes des Archives des Affaires Étrangères (vol.1640) et des listes des Archives de l'Hérault (C185), publication commencée dans le numéro 100 (le lecteur s'y reportera pour plus de précisions sur les sources). Pour la transcription, nous avons respecté l'orthographe d'origine.

3. Communauté de GABRIAC

3° *Gabriac. est une petite paroisse, de 9 hameaux ou villes
80 familles, et environ 200 Communians.*

*B. Ceux qui s'y distinguent en bien. Le Sr de Beaumemari, et 15
familles d'anciens convertis.*

*M. Le Reste en mal et particulièrement la famille de Remes Du ma
Pierre Bonet dit La Brousse, pierre Guiot, Jean Cerere, de la
Jean Soulatges de gabriac. Jaques La brousse rantier de Sr Girard
David Pratlong et la famille de mas de Claux. La femme de la
montilou ancien catholique, de la Falguiere. Jean Jaques Man[oe]l
et sa mere, la mere de Jean Planque, la femme de Jacques
de massilargues, annibal serieire, et toute la famille d'ancien*

Reproduction de la deuxième page de "l'Etat des Cévennes de Mende pour la religion" conservé aux archives du ministère des Affaires Etrangères (vol.1640). Les lettres B. et M. dans la marge signifient "Bien" et "Mal" (vis-à-vis de la religion "catholique, apostolique et romaine" biens sûr).

3° **Gabriac.** Est une petite paroisse de 9 hameaux ou vila[ges] 80 familles et environ 200 communians.

Ceux qui s'y distinguent en bien. Le Sr de Beaumemari et 15 familles d'anciens convertis.

Le Reste en mal et particulièrement la famille de Remes Du ma[...] pierre Bonet dit La Brousse, Pierre Guiot, Jean Cerere de la [Coste], Jean Soulatges de Gabriac. Jaques La brousse rantier de Sr Girard . David Pratlong et sa famille de mas de Claux. La femme de Jaq[ues] Montilou ancien catholique, de la Falguière. Jean Jaques Man[oe]l et sa mère, la mère de Jean Planque, la femme de jaques Fo[nt] de Massilargues, Annibal Serieire et toute sa famille dangereux

Archives du ministère des Affaires Etrangères, vol. 1640, Etat détaillé folio 88

Etat de tous les habitants de la paroisse de Gabriac qui se sont bien ou mal comportés le 20 avril 1703

88

Lieu de Gabriac

Anibal de Girard S. De la Mothe
Na jamais paru mal intentionné
Sr Jacques Girard Notaire, anthien Catholique
Refugié a St André de Valborgne depuis la St Michel
Anthoine Soulages tisseran de cadis
lui et toute sa famille ont toujours suivi les assamblées
Marie Clemant s'est toujours tres bien comportée
Jacques Delhon Rantier du chateau
Na jamais pareu ny personne de sa maizon
Mal Intentionné
Jeanne Constantine veuve, anthiene Catholique
setant toujours tres bien comportee
Jean Serieire peigneur de laine
na jamais pareu suspect
Cezard Mazauric travailleur
a toujours pareu bien intentionné
Pierre Guiot travailleur
bien intentionné
Jacques Bonnet tisserand Rantier du Sr Girard
Notaire est fanatique tres suspect ayant suivi

toujours les assamblées et a Pierre Bonnet
son frere dans la troupe des bandis
Sipion du Mazauric
setant toujours tres bien conporté
Charles Soulages; assez bien conporté
Jean Soulages de meme
Jacques Soulages frere du susdit
a resté par force dans les troupes + huit jours
et apres [s'est] retiré fait quinze jours
Louize et Jeudie Soulages soeurs des susdits
ont toujours suivi les assamblées et
pareu depuis la Conversion tres mal intentionnées
François Dupon, sa femme fanatique
Jacques Bastide, mal intentionné son fils
Jacques ayant pris les armes dans la troupe de
Lalemand
Jacques Guiot tisserand de cadis sa fille
fanatique
Estienne Guiot travailleur; na jamais
pareu ny personne de sa maizon suspect
Anne Bastide veuve; Jacques Soulages
son fils ayant pris les armes dans la troupe
de Lalemand
Hanric Rabe tisserand de toilles,
fanatique
Gabrielle Grefuelhe veuve de Jalagut (Jalapt ?)
fanatique
Pierre Serieire rantier du Sr Combemalle de
Fraissinet na jamais pareu suspect
Jacques Remes ayant été toujours

tres suspect et dangereux ayant meme suborné a la jeunesse de Gabriac de prendre les armes et leur en a fourni et retire toujours selerats et fait de grandes menasses a ceux qui paresset bien intentionnés ayant sa fille Louise fanatique et le reste de sa famille toujours suivi les assemblées

Lieu du Claux

Jacques Gout
si dangereux et mal intentionné que le presedant ayant meme enlevé partie des chatagnes du Sr prieur dud. Gabriac avec des grandes menasses contre ceux quy voudret si opozé; ayant induit Bland des Mazes, Louis Lauriol, Louis Pagès [ou Fages]les neveux et pupilles; led Lauriol ayant été tué et led. Gout sempare de ses biens;
Pierre Cavalhier
Na jamais ni personne de sa maizon pareu suspect
La veuve de Marquet de meme
La veuve de Dellont [Dellort ?] de mesme que les presedans
Anthoine Pralong; sa femme et fille fanatiques

La Tourelhe

Jacques Girard Sr de Balmesmary
ayant toujours pareu et tous ceux de sa maizon tres bien intentionnés
Jean Pagès de meme que le presedant
Jacques Turc de mesmes
David Bounail de meme
Pierre Hierle antien catholique et de meme
Jacques Soulages de meme
Charles Soulages anthien catholique et
ayant pris les armes et resté long temps dans la troupe de les coureurs

La Coste

Jean Serierres travailleur; coureur dassemblees
La veuve de Bousquier famme avancée dans lage non suspecte
La veuve Delor Guiot a une fille fanatique et ont toujours coureu les assemblées
Jean Pascal et sa fille veuve de Teisseres n'ont jamais pareu suspect
Cezard Malhautier a toujours coureu les assemblées et son fils fanatique et se melant de precher

La Falguière

Sr Jean Labrit Rantier du Sr Gaillard Maire a toujours pareu bien intentionné et toute sa famille
Hanibal Laget anthien catholique et de meme que le presedant
Jacques Montilhou de meme
La veuve de Anthoine Meinadier; a deux filles quy ont toujours coureu les assemblées
La veuve d'Estienne Bouzignac; rantiere du Sieur Gaillard Maire son fils etant dans la troupe de ses bandis
Pierre Monnier na jamais pareu suspect
La veuve de Pierre Monnier de mesme

Jean Turc Rantier de Pierre Cavalher fanatique tres suspect
Anibal et Alidor Gailard freres
led Hanibal dit Lalemand chef de troupes de les bandis led Alidor etant dans lad troupe
Louis Fages etant dans la bande dud Lalemand
Hanric Cavailher ; na jamais pareu suspect
La veuve de Pierre Rouston de mesme
La veuve de Jacques Montilhou de mesme
François Advesque de meme que les trois presedans
Mouize Larguier a toujours coureu les assemblés; a deux filles fanatiques et un fils dans la troupe de Lalemand
Jacques Mazauric a son fils qui a toujours coureu les assemblés
Anthoine Hierle anthien catholique et bien intentionné

Mas d'Ayrementouze

Vidal Roche anthien catholique tres bien intentionné

Mas de Combassou

La veuve de Borgne Rantiere dud Combassou a toujours retiré les predicans et les atroupés a un fils dans la troupe de Lalemand; et deux filles fanatiques

Mas de la Vigne

Jean Grefuelhes rantier na jamais pareu suspect

[Sou]lages

Jean Lafont Rantier na jamais pareu suspect
Jean Dhombres anthien catholique et de meme bien intentionné
Estienne Bourel; bien intentionné
Pierre Fontanais de mesme
Jacques Viven (?) de mesmes
Pierre Jeulhan de mesme
Estienne Daudé de mesme
Théophile Cruzat Rantier du Banquet de mesmes

Massilhargues

Sr Alidor Girard; a toujours pareu et toute sa famille bien intententionnée
Hanibal Serierre de mesme
Jacques Font aussi de mesme
Jean Blanc Rantier du Sr de la Mothe; a resté quelque temps dans la troupe de les bandis et tres mal intentionné

Prunet

Silvestre Gout anthien catholique; est tres bien intentionné
Jean Jacques Manoel a toujours pareu suspect et a suivi les assablés
Anthoine Rouvière; na jamais pareu suspect
Anthoine Gout de mesme
Anthoine Berty Rantier du Sr Theulle de mesme
Jean Planque les freres et soeurs de meme
Jacques Tribes, a deux filles qui ont toujours suivi les assablées
La veuve de Pierre Fontanais de meme

Germain anthien catholique et de mesmes
Jacques Gout de mesmes bien intentionné

François Gail Rantier du Rivet proche
Ste Croix cest toujours tres bien comporté
et toute sa famille

Mas de Rouveyrolles proche Ste-Croix

Marie Guirard veuve de Gezard Cabrit
Refuge ordinaire de les bandits tres dangereux
a deux de ses enfants dans la troupe des bandis

Etat général des absents de la communauté de Gabriac (AD34 C185)

Gabriac
Pierre Lauriol, p Jean Cabrit

Etat des absents de la communauté de Gabriac (AD34 C185.365)

Gabriac

341

Je soubsigné Charles Soulages, consul de Gabriac, certifie qu'il n'y a dans ledit lieu aucun fanatique du moins qu'y soit venu à ma connaissance

Quand à ceux qu'y s'estoient mis avec les atroupés sont morts qu'y étoient Pierre Lauriol et Jean Cabrit, du Rouveyrolle.

Pour des absents, il n'en y a pas que ceux qu'y sont partis depuis quelques jours pour aller moissonner à la montagne, qu'y sont Jean Seriere, César Maillautier, Henry Cavalier, Antoine Pratlong, Jaques Seriere, Jaques Manoel, Jean et Jaques Rouviere.

En foy de ce me suis signé ce cinquième aoust 1703 Soulages consul.

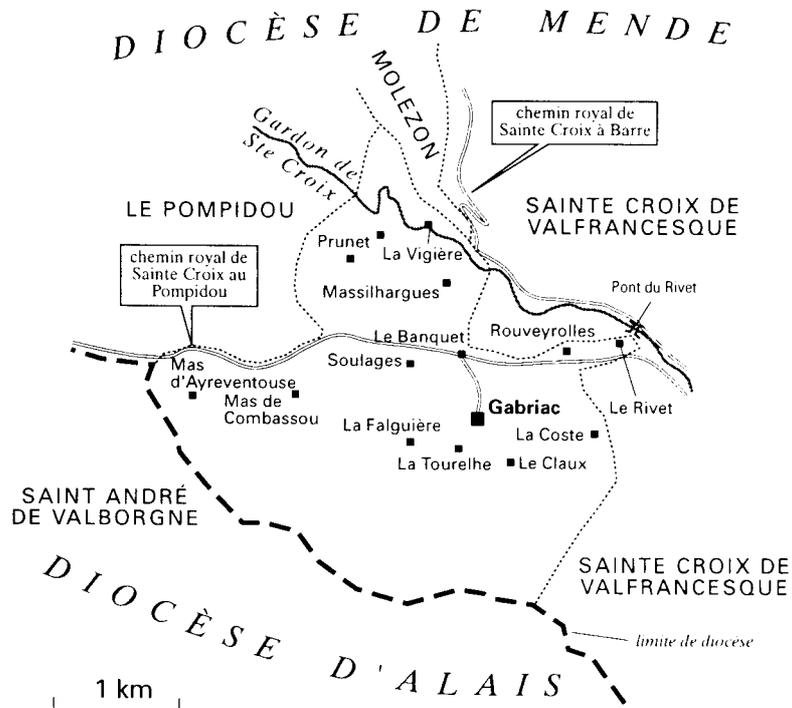
Gabriac 341
Je soubsigné Charles Soulages consul de gabriac
certifie qu'il n'y a dans ledit lieu aucun fanatique
du moins qu'y soit venue a ma cog.
quand a ceux qu'y s'estoient mis avec les
atroupes sont morts qu'y estoient pierre
Lauriol, et Jean Cabrit, du Rouveyrolle
pour des absents il n'en y a pas que ceux qu'y
sont par hi depuis quelques jours pour
aller moissonner a la montagne, qu'y sont
Jean Seriere, Cesar Maillautier, Henry
Cavalier, Antoine Pratlong, Jaques Seriere
Jaques Manoel, Jean et Jaques Rouviere
En foy de ce me suis signé ce cinquième
Aoust 1703. Soulages consul

Paroisse de Gabriac

Contrairement à la paroisse de Moissac, et comme pour Sainte Croix, nous ne disposons pas de liste de hameaux ou mas. Nous avons donc localisé les hameaux ou mas cités par les listes des pages précédentes.

Nous figurons sur les cartes des paroisses seulement les chemins royaux et les ponts existant en 1702-1703 (à l'exclusion donc des "chemins de traverse"). Nous avons tiré cette information d'un dépouillement encore partiel des mémoires de l'abbé Laurans, AD34.

Le camisard le plus marquant de Gabriac est Annibal Galhiard dit Lallemand, dont nous donnons la notice biographique extraite du Dictionnaire des camisards, de Pierre Rolland, à paraître prochainement aux Presses du Languedoc.



GALHIARD (généralement écrit GAILLARD, alors qu'il signe bien GALHIARD) Annibal, de Gabriac (il était originaire de La Rouveyrette, paroisse de Sainte Croix de Valfrancesque -AD34 C185.365-), surnommé *Lallemand*, né vers 1683, peigneur de laine. Ancien soldat du régiment de Hainaut (Marion p 49), il commandait une petite troupe de camisards dans la région de Gabriac et du Valfrancesque (50 à 60 hommes d'après Aff. Etr. f° 196). Il participe au combat de Pompignan (mars 1703), puis de la Tour de Billot (récit de MARION le concernant dans ses *Mémoires* page 49), puis rentre chez lui, et retourne avec les camisards après le "grand brûlement" des Cévennes. Il a été dans la troupe de MOULINES, puis dans celle de "La Rose". Il est arrêté à Montpellier le 17 avril 1705 pour la conspiration des "Enfants de Dieu" (il déclare être venu à Montpellier pour apprendre le métier de chirurgien (procédure : AD34 C188.578 et C4702.64) ; "Annibal Galiard, dit l'Alemand son nom de guerre, [est] un très méchant homme qui ne veut rien dire" (Planque). Il est rompu vif à Montpellier le 30 avril 1705 (AD34 C 192). Sources : Bosc I 682, IV 104, V 158 et 191, Affaires Etrangères f° 88.

Prochain article : Molezon

Deux informations :

1° - Le thème de l'exposition annuelle du Cercle Lozérien d'Etudes, en partenariat avec le Parc des Cévennes et les Archives, portera sur les différentes "bêtes" qui ont sévi en Gévaudan et dans les Cévennes.

Elle sera présentée dans les lieux suivants :

Saint-Chély d'Apcher : 22 juin - 10 juillet.

Le Pont-de-Montvert (Ecomusée du mont Lozère) : 13 juillet - 21 août.

Château de La Baume : 23 août - 24 septembre.

Mende, Archives départementales : 26 septembre - 6 novembre.

2° - Du 24 au 27 novembre 1995, se tiendra à Nîmes un colloque sur les **Chemins de la Tolérance**.

Les intervenants sollicités n'ayant pas encore tous fait connaître leur participation, le détail des journées vous sera communiqué dans le prochain bulletin à paraître début octobre.

Une parution :

Le château de La Fare à Cavillargues (Gard) a fait l'objet d'une publication sous une forme originale.

Il s'agit d'une pochette plastique de plusieurs feuillets reliés. Les feuillets de gauche contiennent des photos d'une partie du château : toiture, salon, motifs architecturaux... Les feuillets de droite sont destinés au texte relatant l'histoire et la description du bâtiment.

Nos adhérents peuvent se procurer cette brochure, pour la somme de 40 francs, en s'adressant à son auteur :

M. Jean-Edmond Bobot
Château de La Fare
30330 CAVILLARGUES.

Jean-Noël Pelen

Le conte populaire en Cévennes

(Paris. Payot, 1994, 796 p., 180 f.)

Le conte de tradition orale est par nature grand voyageur. Il a traversé les siècles et les pays. Il y a en lui ce paradoxe d'être de tout temps et de tout lieu et d'avoir à dire, pour les hommes, chaque temps et chaque lieu. Ce paradoxe est au cœur du livre de Jean-Noël Pelen. En présentant près de deux cents contes recueillis au cours des années 1970 dans les montagnes cévenoles, il étudie l'impact de l'histoire sur ce matériau, comme la façon dont ce dernier a permis de résister à l'histoire, de la négocier.

Les Cévennes sont en effet un pays inventé par l'histoire. Dans la seconde moitié du XVI^e siècle, la Réforme y insufflé un esprit nouveau : l'homme ici va tutoyer Dieu et tenter de chasser les superstitions du quotidien. On a même écrit que, depuis lors, les Cévennes étaient un pays sans folklore. A partir du milieu du XIX^e siècle, avec la Révolution industrielle et les transformations culturelles, économiques et sociales qui l'accompagnent, le pays cévenol lentement se délite, dans une inexorable dépopulation et l'abandon progressif des activités traditionnelles. De ces deux événements majeurs le conte porte témoignage : il a été modelé par eux et en a nuancé le vécu.

Ainsi apparaissent en filigrane, au travers des contes, tout à la fois le poids de l'histoire et celui de la tradition.

Contes merveilleux, contes du diable dupé, contes d'animaux, contes sur les trompeurs ou les naïfs, les hommes et les femmes, les maîtres et les serviteurs, contes licencieux, contes à thème religieux ou récits de peurs, restitués dans l'intégralité de la parole, tissent le réel dans le détour de l'imaginaire. Chaque version, chaque conte sont précisément référencés et commentés.

Cet ouvrage avait été précédemment publié en 1983 dans le cadre de la publication collective *Le temps cévenol*. Par rapport à l'original, l'édition de chez Payot offre un certain nombre de versions nouvelles. Les commentaires initiaux ont été contractés dans leur forme et actualisés. Le chapitre conclusif sur la spécificité du conte populaire en Cévennes (pp. 727-736) restait inédit.

Un travail de référence sur le sujet, mais plus largement, par sa valeur exemplaire, sur le conte populaire et la tradition orale.

A propos de l'implantation franque dans le Midi

(VI^e - VIII^e siècles)

Le *Bulletin Monumental*, revue périodique de la Société Française d'Archéologie¹, a consacré un de ses récents fascicules (151-1, 1993, 320 pp.) à la publication d'une trentaine d'articles offerts à Henri-Paul Eydoux par ses amis, en forme des "mélanges". Tout le monde connaît Eydoux, maintenant décédé, ne serait-ce que pour avoir eu entre les mains, un jour ou l'autre, un de ses nombreux ouvrages de vulgarisation archéologique consacrés à la Gaule, aux monuments du Moyen Age (églises, châteaux, etc.), aux Croisés (*Les châteaux du soleil*), etc. L'auteur de *L'archéologie* (Larousse, 1985) a toujours su être le maillon indispensable entre les scientifiques et M. Tout le Monde. Personnage rare, peut-être irremplaçable dans le contexte actuel...

La production d'Eydoux réserve une bonne place au Midi de la France, en particulier à notre région. Si ses notices castrales sont des plats de choix - voir celles consacrées aux châteaux de Portes, Montalet, Le Tournel, dans la série des *Châteaux fantastiques* (5 vol., Flammarion, 1969-1973), il est d'autres pages intéressantes tout autant le Languedoc dans *Les grandes heures du Languedoc* (Perrin, 1973, 302 pp.), ainsi que dans la série des *Monuments méconnus* (Languedoc et Roussillon, Perrin, 1980, 415 pp.).

Le volume des *Mélanges*, introduit par Alain Erlande-Brandenburg, actuellement directeur général des Archives Nationales, s'ouvre sur les domaines les plus divers². Pour ce qui regarde les Cévennes, un travail de Jean-Bernard Elzière présente les premiers résultats de ses recherches sur le Haut Moyen Age méridional "Sud du Massif Central, Eglises de Rhénanie et Royaume des Austrasiens à l'époque mérovingienne (VI^e - VIII^e siècles)" (pp. 47-72).

Le texte présenté par J-B. Elzière s'inscrit dans la droite ligne des notes qu'ils a signées, en son temps, dans le *Lien des Chercheurs Cévenols* à propos de la localisation du *castrum* d'Issunus, puis de celle du siège épiscopal d'Arisitum (années 1982, n. 44, pp. 17-18, et 1983, n. 54, pp. 77-79). Dans l'article du *Bulletin Monumental*, Elzière recense diverses données éparses relevant de plusieurs disciplines (histoire, archéologie, toponymie, hagiographie, numismatique, etc.) qui ont trait au Haut Moyen Age en Rouergue, Gévaudan, Cévennes, Septimanie wisigothique, Provence, et essaie de les mettre en rapport les unes avec les autres, tout en les inscrivant dans le schéma d'ensemble du monde mérovingien. Cet exercice conduit à un éclairage relativement nouveau.

Tout ce qui a trait au siège épiscopal mérovingien d'Arisitum, très certainement Le Vigan ((Gard), et à ses évêques fait l'objet (parallèlement à certains autres sites privilégiés, comme Saint-Amans de Rodez, la *villa Trib-*, etc.) d'une approche particulièrement détaillée, qui a pour titre : "Le vicus d'Arisitum, siège épiscopal austrasien, associé à l'Eglise cathédrale Saint-Etienne de Metz vers 600 par le roi des Austrasiens Théodebert II (595 à 612)" (pp. 50-53, et notes 30 à 76, en pp. 64-69).

Les lecteurs du Lien peuvent se procurer une copie de ce travail (non disponible en librairie) en envoyant un chèque de 80 francs (frais d'envoi compris) à son auteur: J.-B. Elzière, route d'Eygalières, 13 930 - Aureille. Ceux qui désireraient acquérir le volume entier doivent en faire la demande directement à la Société Française d'Archéologie.

1- Musée des Monuments Français. Palais de Chaillot. 1, place du Trocadéro, 1. Paris.

2- Voici quelques-uns des thèmes abordés. Pour l'Antiquité : défense des portes dans le monde grec, trophées de Pompée au Pertus, greniers romains en Turquie, figures de danse à l'époque gallo-romaine...; pour l'architecture religieuse : abbaye de Bois-Aubry en Touraine, architecture cistercienne en Allemagne, cloître du Saint-Sépulcre...; pour les ouvrages fortifiés/castellologie : défense des côtes provençales vers 1500, fort de Douaumont, châteaux d'Aumelas, Beaucaire, Blandy-les-Tours, Farcheville, Montpeyroux, Quillan, Thoard..., etc. (pont sur le Rhône à Vienne, jeu de dés au Moyen Age...)

En avril 1970, les riverains de la rue Henri Merle à Salindres furent passablement étonnés en lisant à l'enseigne d'une nouvelle boutique **Librairie Occitane**.

Va à la rigueur pour "Librairie", encore qu'en ce temps-là, l'activité intellectuelle chez les chimistes ait été plutôt somnolente, mais "Occitane", qu'est-ce que ça voulait bien dire?

Quand ils apprirent que le créateur était un ancien élève de l'Ecole Supérieure des Mines de Saint-Etienne et qu'il se proposait de vendre des livres *en patois*, la grande majorité des Salindrois hochèrent la tête.

Il ignoraient que l'ingénieur Pierre Mazodier, originaire de Portes, était un "testard" bien décidé à implanter la librairie et l'occitan dans le fief de Péchiney.

Vingt-cinq ans après, Salindres est, dit-on, plus connu pour son libraire que pour son usine.

Grâce au *Pèire*, la production occitane est main-

tenant diffusée jusqu'au Japon et jusqu'aux Amériques. Son catalogue compte déjà plus de 1700 titres.

Pierre Mazodier n'a pas hésité à prendre des risques en éditant lui-même Jean Guers et Aimat Serre.

Sur son impulsion, Salindres s'est ouvert largement à la vie culturelle, notamment avec le groupe *Aiga Linda* qui a relancé la chanson et la musique traditionnelle, et avec l'association *l'Avenenc* qui prêche la bonne parole occitane cent lieux à la ronde.

Notre libraire-éditeur reçoit volontiers dans l'étroit recoin qu'il s'est réservé au milieu de ses étagères chargées de livres.

Depuis la disparition de Jean Pellet, c'est à lui que l'on téléphone chaque fois que l'on se heurte à un problème de toponymie, de vocabulaire ou de bibliographie. Une encyclopédie vivante !

Pierre A. Clément

Recension

Raymond Vierre

**Les Valentin et St-Andéol de Clerguemort en Cévennes
(1300-1750)**

-Sté des Lettres, Sciences et Arts de la Lozère, 3 rue de l'Épine, 48000 MENDE, 1994 - 205 p., 120 F. .

Cet ouvrage présente deux intérêts pour les chercheurs :

a) Un intérêt généalogique par l'étude de diverses familles Valentin et de leurs alliés. Partie divisée en 8 chapitres, le premier étant consacré aux Valentin de Monéziels (14^e-17^e), hameau qui vit arriver le premier Valentin, Vital, au 14^e siècle.

Les 5 chapitres suivant étudient les 5 branches issues de cette lignée principale : les Valentin seigneurs de Saint-Andéol (17^e-18^e) ; les Valentin seigneurs des Faïsses (17^e-18^e) ; les Valentin des Estrèches (16^e-18^e), de Sambuget et de Lamarnet (18^e) ; les Valentin de la Vernède, de Sainte-Cécile d'Andorge (16^e) ; les Valentin de l'Herm, du Collet-de-Dèze (15^e-17^e). Les deux derniers chapitres s'intéressent à des Valentin qui ont vécu dans les environs mais dont les origines sont incertaines : ceux de Blannaves que l'on rencontre à Branoux (16^e) au Castanet (17^e) à Crosviel (18^e), et ceux de Mérières (17^e-18^e).

Ces chapitres sont très opportunément précédés d'une carte des lieux cités.

b) Un intérêt historique par les annexes de la deuxième partie et en particulier les relations de l' "Assemblée de Lespinas" (1690), des assemblées avec Françoise Brès et de celles de Chamlong, de Montgros et du Fau des Armes (1701). L'annexe concernant Saint-Andéol-de-Clerguemort pendant la guerre des Cévennes (1702-1704) relate la tentative de désertification des Cévennes par la destruction des moyens d'existence, la confiscation du bétail, et pour finir le brûlement de 31 paroisses.

Un regret : que les listes des personnes citées soient établies par chapitre et annexe, en place d'un véritable index général avec pagination.

L'ouvrage est disponible à la "Sté des Arts et Lettres de Lozère" (adresse ci-dessus) ou chez l'auteur : Raymond Vierre, 477, rue Valéry Larbaud, 48000 Montpellier.

Marcel Daudet

Etat des maisons et moulins en Cévennes au XVI^{ème} siècle

par Y. CHASSIN du GUERNY

Ces états sont extraits des arpentages des biens nobles et ruraux établis par paroisses au milieu du XVI^e s., par les administrations diocésaines de Nîmes et Uzès. Les rôles et états, qui subsistent encore pour de nombreuses paroisses, sont conservés par les Archives départementales du Gard, série C [1]. Souvent confondus ou assimilés à des compoix ou même utilisés comme tels, en fait il s'agit d'enquêtes fiscales ayant pour objet d'actualiser l'assiette des impôts royaux. Ces enquêtes résultent de décisions prises par les Etats du Languedoc et existent pour d'autres diocèses du Languedoc, notamment en Toulousin, également sous une forme très particulière en Vivarais, connues sous le nom des estimés de 1464 [2]. Les opérations se firent de manière différente d'un diocèse à l'autre. Les enquêteurs se présentaient dans chacune des paroisses munis de leurs pouvoirs et accompagnés de leurs *destraires* ou arpenteurs. Les consuls devaient leur fournir des prudhommes locaux chargés de montrer les lieux et terroirs « sans rien receler » et après avoir prêté serment. Les enquêteurs du diocèse de Nîmes procédèrent par le menu, décrivant toutes les parcelles de terre les unes après les autres et désignées individuelle-

ment, les maisons par quartiers ou mas avec leur matériau de construction, leur état, dépendances et confrontations, aussi le nom de chaque propriétaire; ceux du diocèse d'Uzès globalisent les informations, l'affaire étant menée plus rondement: les terroirs sont décrits suivant leur qualité et appréciés des lettres B, M ou F (bon, moyen, faible) et ensuite estimés sans détail; les maisons sont dénombrées par lieux ou mas habités seulement par le nom des propriétaires; s'ajoute toutefois un cottet spécial pour l'évaluation des fonds et ressources de la paroisse.

Ces arpentages, qui auraient pu faire l'objet d'études ou de thèses pour chacun des diocèses, livrent des informations précieuses, permettant de broser un tableau géographique exceptionnel et renferment en outre une richesse microtoponymique dans sa forme occitane pour une époque très précise, sans oublier que du point de vue fisc ils sont souvent accompagnés d'autres documents annexes, correctifs apportés par les administrations de l'époque. Mais leur exploitation implique de longs et fastidieux dépouillements; ils se lisent mal et sont encombrés d'abréviations, aussi sont-ils surtout utilisés pour des recherches ponctuelles et rarement pour des monographies.

LCC va tenter de faire connaître ces états de maisons et moulins pour les paroisses cévenoles, sous une forme abrégée, nomenclature des lieux alors habités, souvent maintenant disparus et inconnus des familles qui y résidaient.

¹ Inventaire de la série C par Bessot de Lamothe et index par Y. Chassin du Guerny.

² Jean Régné *La vie économique et les classes sociales en Vivarais au lendemain de la Guerre de Cent Ans*, 1926 et deux études particulières touchant les estimés par Pierre Minard *Thines et Mallarce à la fin du Moyen Age*, 1979 et par Robert Valladier-Chante *Vallon Pont d'Arc à la fin du Moyen Age*, 1993.

Notre-Dame de la Rouvière 1551 (AD30 C 1759)

Cottet des maisons et moulins

« *adveration destramen et estimés fait aux maisons jardins patis cazal colombiers et molins de Notre-Dame de la Rouvière juridiction, talhable et mandement d'icelle par nos Pierre de Paris & Gabriel Sabatier prodhommes, Dedet Baudier et Simon Benezech destraires, ensemble Lois Sarro, Anth. Guiraud Pierre Méjan et Guill. Finiels prodhommes et indicateurs a nos bailhés par les procureurs de lad. Rouvière pour nos montrer, confronter et désigner par le menu lesd. maisons jardins, patis, cazals colombiers et molins de la Rouvière et mandement d'icelle sans rien obmettre ni délaisser, lesquels moyennant serment per nos à eulx donné nos ont montré confronté et désigné se que cy après s'en suit* »
au mas de Cabrié

Jehan TROLHAL pour sa femme une maison partie en solié partie en terre, étable, pailhier, porsieu, berbessieu, galinier, four à pain

Pierre RESTOUBLE pour sa femme une maison partie en crotte partie en solié

Jaume PERIER pour sa femme une maison partie en solier partie en terre, berbisieu, porsieu, galinier, four à pain

Guill. VALZ une maison partie en solier partie en terre, berbisieu, porsieu, galinier
au mas de Ferret

Jean FABRE une maison partie en crotte partie en sollier partie en terre, étable, pailhier, porsieu, galinier, berbiziel, four à pain le tout couvert de paille

Pierre LIRON pour sa femme un pailhier et berbizieu

Jehan TROLHAL pour sa femme un berbiziel

au molin de Morgue

Jean FESQUET pour sa femme un moulin bladier sur la rivière de Valnière
au mas de Rieussec

Loys SARRO une maison en solier et terre, étable, pailhier, porsieu, galinier, clède, four à pain partie couvert lause, partie de paille

au mas de Ventelhad

noble Loys de Castelvielh maison à 2 cotés, partie crotte, sollier et terre, étable, pailhier, porsieu, galinier, berbisiel, clède, four à pain partie couvert de lause, partie de paille

au mas de Salansso

Guillaume SALAUSSO [Salanson] une maison solier et terre, pailhier, porsieu, galinier, berbisiel, four

au mas de la Morgue

Jean FESQUET pour sa femme une

maison à 2 cotés... id.

au mas de Campnou

Jean CAMREDON une maison en solier... id.

au mas de Binquet

Jean BINQUET une maison en solier... id.

au mas de Fesquet

Jean FESQUET vielh une maison, étable, pailhier, porsieu, galinier, berbiziel, clède, four à pain

au mas de Trolhal

Jean TEULA pour sa femme, une maison... id.

au mas de Restouble

Antoine LIRON une maison en solier, berbiziel

au mas de Lautalh

Loys TROLHAL une maison en solier... id.



au mas de Favier

Marcelin RIGALH une maison en solier et terre, berbiziel, paillier, cour clause, four à pain

Andrieu JEHAN une maison à deux cotés... id.

Bermon MORGUE une maison à 2 cotés partie en crotte partie en solié, paillier, berbiziel, patis claux, four à pain et autre maison à terre

au mas de la Bastide

Marsel VALZ une maison en solier... id.

Antoine TEISSIE un porsieu couvert de paille

Antoine ROLLAN pour sa femme une étable

Anthoine TEISSIE un cazal en ruine et cour clause

Antoine ROLLAN une maison en solier partie en terre, étable chemin entre deux, court clause pati

Antoine BECEDE une maison en solier étable ruiné... id

Pierre DEL RANC une maison en solier partie en terre four à pain, cour clause et pati

Jean BECEDE et Antoine ROLLAN four à pain commun

Pierre DEL RANC un paillier

au moulin de Bosquet

Mr Thomas BOSQUET un moulin bladier à deux roues maison à deux cotés, étable, four à pain, cour clause

au mas del Mazel

Guillaume BONFILH une maison... cour, paillier, étable, berbiziel, four à pain

Pierre COMBES une maison... id.

Guillaume MEJEAN un commencement de maison bâtie de neuf jusqu'au 1er étage

Antoine MEJAN une maison en solier, porsieu, cour clause, pati, four à pain

Salvan PERIER une maison à terre...

Antoine MEJAN pour sa femme une maison... id.

Jaume AVI une maison en solier... id.

Guillaume FINIELS un paillier en solier couvert de paille et cour clause, pati

Antoine GENTA une maison en solier, porsieu... id.

Guillaume FINIEL une maison en solier... id.

Pierre de LA PORTE une maison en crotta... id.

al prat del Serre

Guillaume FINIEL un molin massié... bien tirant de la rivière d'Hérault

a la Vidilhrie de Puech Sigalh

André JEHAN un cazal « ault basty prest à coury »

en Camp Sobeiran

Guillaume GELY et Pierre JOLIE [Julien] par indivis un cazal haut bâti

au Cambon

Jean CAMREDON une maison en solier de barros tendant en ruine et casal

en las Combès de Puech Sigal

Jean MARSAL un berbiziel

au lieu de Notre-Dame de la Rouvière

Mr le prier de Notre-Dame un paillier

Jean BOSQUET une maison solier et terre, porsieu, berbiziel, clède, four à pain

Antoine CARRIERE une maison en solier, berbiziel, porsieu, étable, cour clause

hoirs de Jean BASTIDE un casal

Guillaume CARRIERE une maison

Jean CARRIERE une maison en solier et terre...

Pierre DEL RANC une maison en solier partie couverte de lauzes partie de paille

Etienne GUIRAUD une maison en solier et terre couverte de lauzes et paille, porsieu, cour clause

Antoine GUIRAUD maison en solier...

noble Pierre de SOBREVILLE une maison en solier à trois cotés

les susdits habitants de N-D de la Rouvière un four à pain commun

au mas de Leuzière

noble Lois DEL PON une maison à deux

coté partie en crotte partie en solier et terre
Jean DEL CROS une maison à deux cotés... id.

Salvaire DURAN une maison en solier étable paillier...

Barthélémy MARSAL une maison où fait berbiziel et une maison à trois cotés, paillier, four à pain, cour clause

au mas de la Tronquise

Guillaume AVI une maison partie crotte partie solier, étable, paillier, berbiziel, four à pain

la Borie del Bès

Marcelin RIGUAL du mas de Favier une maison

au Prat Sobeiran

Jean DEL CROZ un moulin moullant à une meulle sur la rivière de Vanerolle

en lhubac de la Tine

Guillaume PHENIEL et Pierre DELAPORTE un moulin moullant à une meule sur la rivière d'Hérault

Pierre DELAPORTE une maison en solier ou au dessous a édifier un moulin macier
terroir de Ceveloux

Jean DEL CROZ une pailhière en partie découverte à pierres sèches

terroir de Viadier

Marquès TREULHAULT un paillier terrenc bastie pierres sèches

au mas de Cabrier

Antoine JEHAN une maison ...

autre maison et un berbizier en méchant sollier

Marsal DEL RANC maison et paillier pousieu et autre maison prêt à couvrir

Antoine JEHAN un berbeziel

Antoine CARRIERE une pailhière à pierres sèches

le mas Bellin

Guillaume BONFILS une pailhière bâtie à pierres sèches.



Notre-Dame de Gatuzières 1551 (AD30 C 1755)

Cottet des maisons et moulins

« *Avaluation destramen et estimes faictes aux maisons jardins patis cazals molins et colombiers de Gatuzières juridiction et mandement d'icelui par nos Pierre de Paris et Gabriel Sabatier prodhommes, Dedet Baudieu et Simon Benezech destraires, ensemble Blaise Avesque de Jontanel, Anthoine Chabbalh de Cabrelhac, Blaze Avesque, de Johantanel, Barthélémy Coderc, de Melgues, Blaze Sarradolh, Jehan Maurin del mas de la Bragoze, led. Maurin led. Blaze Sarradolh de Salvensac estrangier prodhommes et indicateurs à nos balhès par les habitants dud. Gatuzières et per nos ressus et sermentés pour nos monstrier confronter et désigner les maisons jardins pat. casal molins et colombiers dessous espéciffiés »*

au mas de Cabrilhac alias Cabrelhac

Guillaume DAUDE une maison en solier couvert de paille et un cazal

Anthoine VAQUIE une maison a terre

Laurens CHABBALH une maison en solier estable et paillier

G. VACHIE un paillier et estable

Laurens CHABBALH un cazal

Mr de BORNIOS [de Bornies] un cazal

Jean TERRAS une maison couverte de paille, porsieu et cazal

POIOLY [Pojol] un cazal

noble Lois SAURY [Saurin] 1 cazal « ault

basty prest a coury »

au mas de Cambo ou Cambon

Pierre BASTIDE une maison en solier, étable, paillier, porsieu, galinier, berbeziel, cour clause four à pain

Blaze AVESQUE une maison à terre couverte pailhe, four à pain
autre maison en solié

Antoine AVESQUE une maison en solier, étable, paillier, porsieu, galinier, berbiziel, cour, four à pain

au mas de Jontanel

Etienne AVESQUE de la Balmarie un cazal

Jehan ROEL une maison en solié, étable, paillier, porsieu, galinié, berbeziel

Guillaume PUECH une maison... idem

François SEVEL une maison, couverte de paille

Claude SAUMADE une maison... idem

Barthélémy MEISSONIE partie de maison et paillier

Antoine MEISSONIE, idem

Les quatre chapelains de St-Jean de Butuzo [Bétuzon ?] une maison en solier et cazal



au mas de Melgues

Jean BONICEL une maison et pailhier séparé le tout couvert de paille, four à pain

Pierre PRIVAT un pailhier

Claude DAZELIO une maison a terre et crotte, cazal

Etienne VALAT une maison et cour clause

Jehan ESCOT un cazal demy bâti

Antoine HIERLE une maison en solier couvert de lauses

Jean SARRADOLH un berbiziel couvert de lauses

Barthélémy CODERC une maison couvert de paille cazal

Jean ESCOT une maison couvert de lauses

Barthélémy CODERC partie de maison en crotte couvert de lauses

Jean SARRADOLH, partie de maison idem

Anthoine HIERLE une maison en solié couvert de lauses

au mas del Roquet dit d 'Auros

Jean AVESQUE un pailhier en solié couvert de lauses

Andrieu GALTIE une maison pailhier, cour clause porssieu en ruine

Thomas RAMON un pailhier

au mas d'Auros

Hippolyte RELHAN une maison partie crotte et partie en solié, étable, pailhier, porssieu galinier partie couvert de lauses et de paille

Jean GRAS une maison

Guillaume PRATLONG une maison couverte de lauses porssieu, galinier, cazal indivis avec Jean ROCCAPLAN

Jean ROCCAPLAN un cazal haut basti

Claude AVESQUE une maison

Pierre AVESQUE une maison partie crotte partie sollié couvert lauses, cazal

Jean ROCCAPLAN une maison terre couverte de lauses et partie d'autre maison

Barthélémy BODON un cazal ault basti

Claude AVESQUE un pailhier

Estienne AVESQUE une maison en solié et crotte

Pierre AVESQUE un cazal en ruine

Claude AVESQUE un cazal en ruine

au mas de la Bragouze

Jean MAURIN une maison en deux parties... id.

Antoine MAURY une maison partie crotte partie solié... id.

au mas Boissié

Daudé RUAS une maison en solié

au mas de Prades

la chapellenie de St-Jehan-de-Butuzo une maison à trois cotés en solié et terre, étable pailhier, porssieu, galinier, berbiziel partie couvert lauses et paille

Etienne LUI3AC un pailhier et étable aussi un moulin bladier à 3 moles sur la rivière de Butuzo [Bétuzon]

Raimond de MIELGUES une maison solié et terre... id.

Jean de MIELGUES un casal hault bâti près à couvrir

Raimond de MIELGUES un pailhier

Jean de MJELGUES une étable et maison à deux cotés

à la Baulmarie (alias Balmarie)

Etienne AVESQUE un casal hault bâti

garni de fustailles prêt à couvrir et une maison a terre couvert de paille

Jean SARRADOLH un cazal en ruine

Mr Jean GASSY un cazal et une maison partie crotte partie solié couverte lauses et paille

au mas del Puech

Jean ROQUETTE une maison partie solié partie terre étable, pailhier... id. Jean MJELGUES un berbiziel une maison à deux cotés, étable, pailhier... id. à Laurencas

Pierre DIDES une maison a deux cotés... id. four à pain

au mas de Gatuzières

Jean de MJELGUES un berbiziel

Etienne ATGIE un cazal en ruine

Pierre MOLOS [Molles] de SaintAndrieu [St-André-de-Valborgne] un maison

Claude DESMONS une maison et cazal

Jean MIELGUES un cazal

Jean MOZIEUX un cazal

Claude DESMONS une maison... id.

l'œuvre de N-D de Gatuzières cazal

Andrieu RODIE pour se femme une maison a deux cotés... id.

Etienne de LUBAC un moulin bladier a deux moles moulans de la rivière de Johante [la Jonte]

au mas de la Sublarie

Etienne MAURY une maison en crotte, étable... idem

au mas de Fontés

Andrieu SARRADOLH un cazal

au mas de Feire Grosse

Jean MAUREL [Manoël] une maison en solié tendant en ruine, porssieu, galinier et crotte

Margerite et Jeanne ERALHE haut de maison dans la crotte de Jean Maurel et pailhier

Antoine MAUREL une maison

au mas de Fontés

Jean SARRADOLH une maison en solié et pailhier

Antoine RUAS maison en solié et pailhier

Jean SARRADOLH une maison a 2 cotés partie crotte partie solié... idem

Mr Anthoine SARRADOLH une maison et pailhier

Jean AVESQUE un cazal

chapellenie de St-Jean-de-Meyrueis un mas pour jas de bétail au cause de Gatuzières en terre

au mas des Noguiers

Pierre DAZIILLA.N une maison en terrenc et porsieu

Au cottet des biens nobles:

noble Antoine PAGES une maison au mas de Fontés crotte et solié couverte de lauses.

Glossaire

berbizieu, berbziel - étable à moutons, bergerie.

cazal - mesure, maison vieille et laide. [il ne s'agit pas d'une maison en ruines car, lorsque tel est le cas, il est précisé « cazal en ruine »].

crotte - du Languedocien *cròta*, *cròto* - grotte, cave, voûte, pièce voûtée.

destramen - arpentage.

jas - litière, gîte, couche [par extension, étable]

galinier - poulailler.

pailhier - hangar ou grenier pour la paille ou le foin.

pati - cour, basse cour.

porsier, porsieu - porcherie.

solier, solié - plancher, étage [une maison « partie en crotte partie en solier » est donc une maison à étage(s) construite sur cave voûtée].

terrenc - [adj.] en terre, de terre.

« ault basti prest à coury » - haut bâti, prêt à couvrir.

N.D.L.R.: tout complément ou correction apporté par nos lecteurs à ce glossaire sera le bienvenu.

Réponse en forme de précision sur:

Sexe

(Lieu-dit mentionné dans l'article de P.A. Clément dans LCC n° 101 «Les péages... »)

Sexe, ou plus précisément **Sext** (ancienne paroisse de St-Martin-de-Cancelade) se trouve à l'ouest du Col de Salidès, non loin de Gaseiral et des Cabanes, près de la D 19 qui monte à Cabrillac et sous le Plo-del-Gout.

Orthographié **Sexts** sur la carte d'Etat-Major au 1/80 000° (n° 209 - Alais - Levée et publiée en 1866 - Librairie militaire J. Dumaine à Paris).

Orthographié **Sext** sur la carte au 1/20 000° du Ministère des Travaux Publics et des Transports - IGN, Paris (feuille St-André-de-Valborgne n° 5-6 - Edition 1-1960).

Franck Nordez

PS.: Jean-Pierre Lafont, de Mende, nous donne aussi cette réponse.

Des tours à signaux des Cévennes

(L.C.C. n° 101, p. 6)

...encore des "Maisons Neuves"

(L.C.C. n° 91, p. 4 et n° 98, p. 20)

A propos...

Transcription d'une ordonnance découverte par **Nicolas Faucherre** dans les archives communales d'Anduze, sous la référence A.C Anduze EE6.

Le marquis de Monta[nègre] Lieutenant gen^{al} pour le Roy en Languedoc

[Estant] *nécessaire pour le service de Sa Majesté de scavoir le nombre des tours qui se trouvent construittes sur les montagnes de Sevennes ou autres endroits le long des rivières des gardons d'Alles et d'Anduze, nous ordonnons que consuls de la ville d'Anduze d'envoyer incessamment dans toutes les villes et lieux de leur viguerie qui sont desdits pays des Sevennes [et] long des dites rivières de gardon [une copie] de notre présante ordonnance [et aux dits] villes et lieux de leur remettre trois jours après ladite signification un estat des tours ou autres bastiments qui se trouveront situes sur les hauteurs de leur terroir contenant la nature des bastiments, leur antienetté et sy elles sont abandonnées ou occupees et par qui elles le sont pour autre trois jours après lesdits consuls d'Anduze, nous remettre lesdits estats [sur] peine contre les uns et contre les autres de respondre du retardement du service de Sa Majesté en leur propre... non et de désobéissance fait à Vezenobres le dix huitième jour de juin 1684*

signé: Monta[nègre]

Je certifie que le Sieur Bagard a remis sept certificats sur l'estat des tours [ensuite] de la [première ordonnance] scavoir celluy d'Anduze, de St Jean de Gardonnenque, Soudorgues, St Martin de Corconnac, Saumane, St Marcel de Fontfouillouze, St André de Valborgne et St Pierre de Lasalle

fait à Vezenobres le [1er] septembre 1684

Signé: illisible [Rossel?]

J'ai relevé dans l'E.C. ancien de St-Paul-la-Coste, hameau de Mandajors, un *Oustâounâou* devenu par la suite la *Maison neuve*; lors de la mutation d'un toponyme à l'autre les deux noms sont explicitement donnés.

Les cartes modernes de l'IGN mentionnent encore cette *Maison neuve* (ruines).

On trouve de même sur les cartes actuelles un autre *Oustâounâou* aux Aïgladines (Mialet) qui a conservé son nom, sinon sa graphie originelle correcte, de nos jours. Ce dernier, situé sur la draille allant de Mialet vers le Pereyret, a pu servir de halte ou d'auberge; mais je ne possède personnellement aucune confirmation de cette hypothèse.

Auberges ou non, plusieurs de ces *oustâounâou* semblent bien être devenus des *Maisons neuves*.

En languedocien, *nâou* signifie (entre autres) *haut, élevé* [cf. *Dictionnaire Languedocien-Français*, de l'abbé de Sauvages]. Or aucun des deux écarts mentionnés ne m'apparaissant particulièrement «perchés» sur des hauteurs, je m'interrogeais sur la transformation des *oustâounâou* en *maisons neuves*.

C'était négliger la ressemblance entre *nâou* et *nôou*, ce dernier mot signifiant bien *neuf*. En me reportant à des notes prises sur place devant les textes originaux, j'ai constaté que j'avais lu tantôt *nâou*, tantôt *nôou*, la graphies du *a* et du *o* étant souvent difficiles à distinguer.

A. Claveirole

...de cotisation

Que nos adhérents qui ont oublié d'acquitter leur cotisation de 1995, y pensent.

Le secrétaire, ayant ainsi évité le surcroît de travail nécessaire pour leur adresser un rappel (+ de 80 lettres à faire), les en remercie.

Questions

750 - Hameaux de la commune de Dourbies (30)

(J. André - 30132 Caissargues)

Quelle est l'étymologie des noms des hameaux suivants Comeiras (Commairas, Comeyras) Roucabies (Rouquabie, Rocabial); Ressençon (Ressenson).

751 - Vaulnior, Atiay en Languedoc

(F. Nordez - 30900 Nîmes)

M. Nordez recherche l'origine de la famille Bonfils d'Aigues-Vives (30). D'après un acte de mariage de 1644 et un acte de baptême de 1645 (registre paroissial d'Aigues-Vives, pasteur Durand), le premier arrivé à Aigues-Vives, un nommé Claude Bonfils, vient du "lieu de VAULNIOR".

Où se trouve ce lieu?

De même pour le galérien Antoine Audoyé, fils de Jacques et Catherine Brunade, cardeur d'»ATIAY en Languedoc»... de la RPR... condamné à vie (mort à l'hôpital le 16 mars 1703):

in *Les galères de France et les galériens protestants au 17^e et 18^e siècle*, par Gaston Tournier (Musée du Désert, 1949, T. III p. 19, n°26119). Où se trouve ce lieu?

752. Toponyme "griffe..."

(J.P. Foirest - Calviac, 30450 Lasalle)

Recherche des renseignements toponymiques où apparaît le terme *griffe, griffon, grifou, grifol, greJoun*. ..qualifiant certaines fontaines ou sources, et des informations sur l'étymologie, voire la symbolique, du terme.

753 - Gripet

(J.P. Foirest - Calviac, 30450 Lasalle)

Recherche les récits avec l'intervention du lutin *Gripet*, et l'étymologie du terme.

Moulin de la Rorgue (741 - M. Guigon)

Le moulin Delon (ou Delom, ou du Long), moulin à blé et foulon, avec le domaine en dépendant, situé sur la rivière d'Alzon, dans la paroisse et tailhable de Saint-Christol et Allez, fut acheté par contrat d'exploit du 28-3-1671 signé par Antoine Girard huissier, et reconnu à messire Henry de Tremolet sgr de Montmoirac par Jean Guigou, maître pareur de draps (cf. transaction du 30-3-1672 V. Girard, not. Alès, avec référence à un acte du 17-9-1655, Rovière, not.).

Ce Jean Guigou, originaire de Saint-Sébastien d'Aigrefeuille, vivait comme rentier dans ce moulin au moins depuis 1648.

Son fils Dominique Guigou y résidait aussi ; c'est lui qui trahit les camisards lors de l'affaire de la Tour de Billot le 29-4-1703 et fut exécuté par les camisards, dont faisaient partie deux de ses fils.

Le fils aîné de Dominique, Jean Guigou, se réfugia à Alès d'où il avait arrenté le moulin (cf. quittance du 25-7-1704, G. Saury, not. Alès) Ce Jean Guigou est dit habiter au moulin De Lom en 1724 (obligation du 31-7-1724, G. Saury, not.).

Gérald PELLET

Guigon/Fesquet (740 - M. Guigon)

Contrat de mariage du 10-2-1601 (J. Sostella, not. Anduze), entre Simon Guigou, fils à feux Jean Guigou et Catherine Fesquet, du lieu de Caderles, paroisse de Saint-Jean-de-Gardonnenque, et Jeanne Valmalette, fille de Blaise Valmalette et de (Jeanne Servière) du lieu de Saint-Sébastien d'Aigrefeuille : ledit Guigou assisté de son oncle Antoine Fesquet dudit Caderles, ladite Valmalette de son père et de David Valmalette son frère, R.P.R.

Simon résida d'abord à Corbès, puis au mas de la Vigne à Saint-Sébastien d'Aigrefeuille. D'où postérité

Jean Guigou et Catherine Fesquet eurent au moins un autre fils : Antoine Guigou, tisserand du mas de Caderles, qui épousa par contrat du 3-8-1631 (Et. Dalgue, not. St-Hippolyte de Roquefourcade) Jaquette Aigouin, fille de feu Jacques Aigouin et Jeanne Grasse, R.P.R.

On trouve également le contrat de mariage du 1-8-1586 (Paulet, not. Anduze) d'Antoine Fesquet, natif de Sainte-Croix de Caderles, travailleur à Caderles, paroisse de St-Jean-de-Gardonnenque, avec Marguerite Teissier, fille de Jacques Teissier et de Jeanne Gibert, du Viala, paroisse de Générargues.

Plusieurs actes Fesquet, de Caderles, au 16ème siècle ne peuvent expliquer la filiation de cette famille.

Gérald PELLET

Le Palais du Roi (739 - P.A. Clément)

J'ai essayé d'apporter quelques éléments de réponse, et beaucoup d'interrogations à cette question.

Ne serait-ce pas un logis à l'enseigne du "Palais du Roi" qui aurait donné son nom au plateau de la Margeride Méridionale ?

A l'ouest de Châteauneuf-de-Randon (Lozère), au delà du ruisseau de la Boutaresse, affluent du Chapeauroux, lui-même affluent de l'Allier, s'étend le Plateau du Roi qui fait partie des immenses solitudes de la Margeride. D'une altitude moyenne de 1400 m., il est dominé à l'ouest par le "Signal de Randon" et le "Truc de Fortunio", tous deux d'une altitude de 1551 m., points culminants de la Margeride.

Au sud de ce plateau, donc au sud-ouest de Châteauneuf-de-Randon, s'étend le Plateau du Palais du Roi. La Colagne, affluent du Lot, les sépare. L'altitude moyenne est comparable au précédent. Tous deux sont envahis progressivement par la forêt. Mentionnons pour mémoire le lac de Charpal de création moderne, à la suite de la création d'un barrage sur la Colagne.

Au sud de Châteauneuf-de-Randon, le col de la Pierre Plantée marque la ligne de partage des eaux entre Loire et Garonne. Quelques kilomètres plus loin se rencontre le village de Laubert.

A Laubert, érigé en commune indépendante dans la période contemporaine, le 3/7/1873, se voit la grande bâtisse énigmatique dite le Palais du Roi. Elle aurait été construite par les rois d'Aragon au XIIe siècle pour la résidence d'une princesse lépreuse. C'est ce qu'affirme le "Guide Bleu", page 92, édition de 1960.

L'idée, semble-t-il, s'impose immédiatement d'un lien entre cette bâtisse, le Plateau du Palais du Roi, voire avec le Plateau du Roi.

Les interrogations ne manquent certes pas.

Cette bâtisse est-elle bien du XIIe siècle ?

Les rois d'Aragon avaient-ils des possessions dans le Gévaudan ? C'est probable, étant donné les inextricables entrelacs du droit féodal. Rappelons qu'au début du XIIIe siècle Montpellier en Languedoc était possession de ces mêmes rois d'Aragon.

Enfin, de qui le rédacteur de l'édition 1960 du "Guide Bleu" tenait-il l'information ?

Je ne connais aucune réponse à ces questions. Par intérêt scientifique, je pense que la deuxième question est la plus importante. Qui pourra apporter des éléments de réponse ?

S. LECLERCQ

Blonde de Deux-Chiens (746 - M. Champavère)

Douchanet (Doschas, Douchaud, Douchanez, Douschanet), commune de Monistrol-d'Allier, canton de 43170-Saugues, a donné son nom à une race chevaleresque, connue également sous celui de Deux-Chiens (*de duobus canibus*). Le nom étrange de cette famille proviendrait de ce que l'évêque de Viviers était tenu de lui faire cadeau de deux chiens, probablement en retour d'un hommage. Ce cadeau, dûment constaté par acte public, a été fait par les évêques Bernon (1241) et Aymar (1262).

Les Deux-Chiens étaient seigneurs de Douchanes, Montauroux, barons de Thoras, co-seigneurs de Chazes, Fontfreyde (en Gévaudan), seigneurs d'Als, Saint-Pons-sous-Coiron, Aubignas (en Vivarais), et Verfeuil (en Uzègeois).

L'Inventaire des titres du château d'Alba (AD07-2195 bis) permet de reconstituer la généalogie sommaire des Deux-Chiens au XIIIe siècle:

Pons I de Deux-Chiens x (/1240) Bronne de Verfeuil, dame d'Als, fille de Jean, d'où

Pons II de Deux-Chiens († 1284 ?) x Gaufride (ou Joffrède) de Chamaret.

Blonde de Deux-Chiens (nièce des précédents) x (ca 1275) Giraud Adhémar, Sgr de Grignan.

Ce mariage permettait à Giraud Adhémar de prendre le titre de *seigneur de Verfeuil* et nous apprend que Blonde de Deux-Chiens était en réalité Blonde de Verfeuil.

Les renseignements ci-dessus sont relevés in Abbé Pierre ARNAUD, Armorial du château d'Alba, impr. L. Volle, Privas 1974.

A. CLAVEIROLE

Sagnas (Page 39 de L.C.C. n° 99)

Ne pourrait-il s'agir du mot *sagnas* (ou *segnas* en Rouergue) attesté par Mistral dans son "Trésor du Félibrige" ? Parmi les divers sens que donne Mistral, figure celui de *prairie marécageuse*. Il fait dériver *sagnas* de *sagno* qui désigne une plante palustre (masse d'eau ou typha latifolia) et aussi un *pré marécageux* ou un *terrain humide*. Amil Lévy dans son "Petit dictionnaire provençal-français" (Heideberg 1961) donne également *sanha* au sens de *pré humide*.

Dans le compoix du Pompidou (1652), j'ai trouvé plusieurs fois l'expression *pré moulière* pour décrire certaines parcelles. Or la *mouliero* est toujours d'après Mistral un terrain cultivé où l'on voit sourdre des sources, ou un *pré naturel arrosable*.

Le *sagnas* de Ginhoux ne serait-il pas un *pré arrosable* ? Car dans le document cité, il est fait allusion à l'arrosage d'un *pré et jardin attenant* appartenant à Amat.

Cette base *sagno* est de multiples fois attestée en toponymie. Pour s'en tenir à la zone méridionale, voici quelques exemples :

- Sagnas [St-Bonnet Briance (*Hte Vienne*)]
- Sagnat [Dun-le Palleteau, Flayat (*Creuse*), Bessines (*Hte Vienne*)]
- La Sagne [Briançonnais (*Alpes-Maritimes*), Eyburie (*Corrèze*), Fresselines (*Creuse*), Job et du Vernet-St Marguerite (*Puy-de-Dôme*)]
- Sagnes [St-Cyprien-sur-Dourdou (*Aveyron*), Villemur (*Hte Garonne*), Rozier-en-Donzy, Araules, Retournac (*Loire*)]
- Sagnes-et-Goudoulet (*Ardèche*)
- Les Sagnes [St-Paul-le-Jeune (*Ardèche*), La Chambonie (*Loire*), Boissières, Vailhac (*Lot*), St-Julien-du-Tournel (*Lozère*)]
- Saignes [communes du *Cantal* et du *Lot*, notamment lieu-dit à St-Céré]
- La Saigne [St-Clément (*Allier*), Limanton (*Nièvre*)]
- Les Saignes [Rozier-en-Donzy, Trélins (*Loire*), Comps, Courpière, Cunhat, Dore-l'Eglise, Manglieu, Mons, Mont-de-Gelat, St-Pierre-la-Bourihonne, Tours-sur-Meymont, Vernet-St Marguerite (*Puy-de-Dôme*), Saint-Mamert (*Rhône*)]
- La Sagne-Bourgne [Vernet-la-Varenne (*Puy-de-Dôme*)]
- Sagnelongue [Chambon-le-Château (*Lozère*)]
- Sagnerousse [Cheylard-l'Evêque (*Lozère*)]
- Sagnimorte [Roizey (*Loire*)]
- Bellesagne [Aurac : *Hte Garonne* - Mende (*Lozère*)]
- Longuesagne [Javols (*Lozère*)]
- Malassagne [Rieutord (*Lozère*)]
- Mortessagne [St-Arcons-de-Barges, Félines (*Hte Loire*), Albaret le Comtal (*Lozère*)]
- Mortessaigne [St-Julien-du-Pinet (*Hte Loire*)]

...sans parler des divers *sagnié*, *sagnolles*, etc..., et de la variante *seigne* (avec de nombreux suffixes ou qualificatifs), voire même de *La Seyne-sur-Mer*.

La base *sagno* est tout aussi fréquente en patronymie : cf. les divers *Sagne*, *Sagnes*, *Dessagnes*, *Dessaignes*, *Sagnac*, *Sagnet*, *Sagnolles*, *Sagnoux*, *Sagnier*, *Sangnier*, *Seignemorte*, *Seignette*, attesté par A. Dauzat ("Dictionnaire des noms de famille et prénoms de France").

Dans ses "Recherches sur les éléments pré-gaulois dans la toponymie de la Lozère" (page 240) L.F. Flutre atteste de nombreux toponymes développés à partir de la base *sanha*. Cf. aussi F.R. Hamlin ("Les noms de lieux du département de l'Hérault", page 336), E. Nègre ("Toponymie du canton de Rabastens - Tarn", page 218), ou C. Baylon et P. Fabre ("Les noms de lieux et de personnes", page 236).

Henri PAGÈS

Assemblée de Campcros (743 - M. J.L. Chapelier)

Le récit de l'enlèvement du Pasteur Roman le 10 août 1699 à Boucoiran (Gard) se trouve relaté dans une plaquette parue en 1925 sous la signature de Charles Bost et sous le titre "Jean Roman, Prédicateur du désert dans les Cévennes".

L'auteur indique in fine que les éléments de son récit proviennent de son ouvrage "Les Prédicants des Cévennes et du Bas Languedoc" (Paris - Champion 1912), ainsi que de la correspondance de Basville et de Broglie (Archives historiques du ministère de la Guerre - Vol. 906), et du rapport du lieutenant de prévôt Dumas relatif à l'enlèvement de Roman (Archives Nationales TT - 449 - B).

François Penchinat

Du Puy-Montbrun (739 - H. Depasse)

Il existe une généalogie imprimée (extraite du tome XIV du dictionnaire de la noblesse et des suppléments du tome XVI) dans les archives familiales de Madame Mourgues d'Algues (dont la mère, Madame Angst, était née Du Puy Montbrun de Nozières), qui reste toujours propriétaire à St-Jean-du-Gard de la remarquable maison "Mazelet", riche en souvenirs de toute sorte, dans laquelle la famille séjourne en période estivale. Lucien Affortit, actuel maire de St-Jean, en possède un exemplaire, son

épouse née Hélène de Girard ayant dans son ascendance une branche Du Puy Montbrun. D'une copie de ce document¹, que Mr Affortit a eu l'obligeance de nous donner, est extrait ce qui suit :

- Pierre IV Du Puy Montbrun, Seigneur de Nozières (fils de Pierre III seigneur de la Figuière, habitant du lieu de Nozières, et de Anne Girard) qui épousa Marguerite Mazelet le 20 février 1702, acquit la terre et seigneurie d'Aubignac (Mialet) le 17 novembre 1713. Il ne semble pas que ce Pierre ait eu un frère nommé Louis, mais un, prénommé François qui donna la branche du Mazeldan et qui était le père de l'abbé Pierre du Puy Montbrun, prêtre réfractaire, qui quitta sa cure de St-Laurent-le-Minier pour aller se réfugier chez son frère aîné François, dans la demeure familiale du Mazeldan (paroisse du Bousquet-La Barthe près de Barre-des-Cévennes). L'abbé Pierre Du Puy Montbrun, né le 3 décembre 1724 au Mazeldan, était le 2^o fils de noble François Du Puy Montbrun et de demoiselle Marie Leblanc mariés le 3 février 1722.

- Pierre VI Du Puy Montbrun Seigneur de Nozières, petit-fils du précédent, vivait toujours à St-Jean dans la maison Mazelet en 1794 où il fut arrêté en juin puis libéré en septembre.

- Pierre VII donna la branche de Nozières qui a conservé la maison Mazelet.

- Louis, frère cadet, héritier de la terre d'Aubignac en conserva le nom : Du Puy Montbrun d'Aubignac. Il fut maire de St-Jean-du-Gard sous la Restauration, et acheta le château de St-Jean à la succession de Daniel Hostalier de Veirac. Sa fille Louise (née en 1815) épousa en avril 1839 Frédéric-Guillaume baron de Girard de Miellat Van Coëhorn. Louise décéda en 1850 et en juillet 1852 le baron épousait sa soeur Henriette Du Puy Montbrun d'Aubignac (1820-1904) qui lui apporta la terre d'Aubignac².

Daniel TRAVIER

Dépiquage (pizage) des châtaignes sèches

(G. et R. Roux - 30160 Robiac-Rochessadoules)

Le terme *pizer* vient du latin *pi(n)sere*, piler, broyer, battre, et d'une forme *pi(n)sare*. Le français n'a retenu que *pisé*, terre argileuse tassée entre deux banches pour les constructions.

L'occitan, plus riche ici, a hérité de nombreux dérivés et sens. Par exemple un *pisa-sau*; *pisso-saou*, est un mortier où l'on égruge le sél en Dauphiné. A Siran (34) on trouve un quartier appelé autrefois *Pisadou* et maintenant le *Pissadou*, d'où l'on extrayait la terre battue pour le sol des maisons.

Pour les seules châtaignes en Cévennes on a la série :

- *Pisar*, *pisa* : battre les châtaignes ;
- *Pisada*, *pisado* : battage des châtaignes ;
- *Pisaire*, *pisayré* : ouvrier qui bat les châtaignes ;
- *Pisador*, *sac pisador*, *sa pisadou* : sac qui sert à battre les châtaignes ;
- *Soca de pisaire*, *souco dé pisayré* : billot sur lequel on bat les châtaignes.

En Rouergue on trouve :

- la *Bornica*, *bourgnaco*, la *Bornaca*, *lo Bornac*, sorte de cylindre creux dans lequel on décortique les châtaignes au moyen d'un pilon ou massue.

Tous ces termes se trouvent dans les dictionnaires de Mistral, d'Alibert ou de Vayssier.

J. BOULET

A propos du décortiquage des châtaignes, nous allons esquisser une réponse à partir des différentes éditions du dictionnaire Languedocien-Français de l'abbé Boissier de Sauvages, en évoquant le vocabulaire, les techniques et la chronologie.

Dans la 1^o édition de 1756, il définit le verbe *pisar* (pour l'homogénéité de l'exposé l'orthographe utilisée pour

1 - Cette copie sera déposée au Centre de Documentation et d'Archives de Génolhac. Il sera peut-être possible, ultérieurement, de proposer à nos adhérents sa retranscription moyennant le montant des frais engagés pour cela. Évidemment, sous réserve que certains d'entre vous soient intéressés.

2 - Cf. généalogie des de Girard, proposée pour la somme modique de 8 francs (LCC n° 101 page 18)

l'occitan est la classique et non celle de Boissier de Sauvages) comme étant l'action de battre les châtaignes pour les débarrasser de leurs peaux. Il décrit une technique pour ce faire, qui utilise un sac (*lo sa pisadar*) au moyen duquel les opérateurs nommés *pisaires* frappent les châtaignes encore chaudes sur un billot de bois ou *soca de pisaire*. La saison de battage des châtaignes est appelée *pisada* comme *castanhada* est celle du ramassage. La méthode du sac étant la seule décrite dans cette édition, et le fait de traduire *pisar* par battre (terme correspondant parfaitement aux gestes nécessaires pour exécuter cette technique du sac) semblent indiquer qu'en ce milieu du XVIII^e siècle le sac était la technique la plus commune ou la plus répandue en Cévennes. Pour compléter la définition de Boissier de Sauvages rappelons que pour que le blanchiment des châtaignes soit correct, les deux peaux bien enlevées, l'opération doit être reconduite une seconde fois. Ainsi différencie-t-on *lo pisatge* et *lo repisatge* correspondant à l'action de *repisar*.

Dans la 2e édition de 1785, beaucoup plus développée que la première, Boissier de Sauvages apporte quelques précisions complémentaires à propos du décortiquage des châtaignes. Il décrit en particulier la méthode faisant usage des *sòlas*, chaussures à semelles de bois munies de poin-

aisément en inventer et les utiliser avec profit. Ce n'est vraisemblablement qu'à la fin du XIX^e ou au début du XX^e siècle que des machines dites *pisaires* ont vu le jour. Elles ne se sont réellement développées en Cévennes qu'après la guerre de 14-18. Elles sont de deux types. Les unes ont un axe vertical qui entraîne une espèce de râteau tournant dans une auge cylindrique. Ce principe put facilement être adapté dans les moulins "bladiers", sans gros frais, en utilisant l'axe et la cuve de la meule à gruaux (à moins que l'innovation ne soit venue des moulins puis adaptée à des machines à bras). Le deuxième type de *pisaires* (sans doute le plus moderne) est constitué d'un cylindre horizontal à l'intérieur duquel tourne un axe muni de pointes. Après la seconde guerre mondiale ces machines ont été motorisées. On en a construit qui décortiquaient, vannaient et criblaient les châtaignes, telles celles mises au point et construites par le serrurier de St-Jean-du-Gard, André Geoffroy. Ce dernier fit breveter son invention qu'il commercialisait jusqu'en Corse par l'entremise d'un curé qui lui servait de représentant.

En ce qui nous concerne, il nous semble que la méthode du sac était encore la plus commune au début du XX^e siècle sur l'ensemble des Cévennes gardoises et lozériennes.



Le *pisatge* des châtaignes faisant usage de *maças*
Gravières (Ardèche). 1944
Document collecté par J.N. Pelen

tes de fer barbelées. Il rapproche en outre le terme *pisar* occitan d'expressions phonétiquement très proches, italienne et espagnole signifiant "Fouler au pied". Il en déduit une étymologie de *pisar* étroitement liée à l'usage de la technique des chaussures avec lesquelles on foule les châtaignes dans une auge, ce qui présuppose une antériorité de cette méthode sur les autres puisqu'elle serait à l'origine du nom désignant l'action elle-même.

Dans l'édition posthume de 1820, revue et corrigée par D'Hombres Firmas, neveu de l'abbé Boissier de Sauvages, une troisième technique de décortiquage a été exposée : "Dans d'autres endroits on se sert d'un instrument appelé *maça*, qui est une espèce de batte garnie en dessous de pointes d'un bois dur, avec laquelle on frappe les châtaignes".

D'Hombres Firmas par ailleurs, dans son *Mémoire sur le châtaignier et sur sa culture dans les Cévennes*, publié en 1819 et 1838, décrit de façon très détaillée ces 3 méthodes de décortiquage. Il complète son récit par une quatrième, qui, semblable au dépiquage des céréales, consiste à faire fouler les châtaignes par des mules. Il y précise aussi que des machines n'existent pas mais qu'on pourrait

Celle faisant usage des *sòlas* était encore employée à cette époque dans la région du Mont Lozère où nous avons trouvé bon nombre d'exemplaires de soles et de sabots même munis de pointes. C'est aussi dans la région du Mont Lozère que nous avons le plus trouvé de *maças*. Cependant un des exemplaires conservé au Musée des Vallées Cévenoles a été collecté par A. Durand Tullou dans la région de Valleraugue. Jean Noël Pelen a recueilli attestations et photos d'utilisations tardives de cette technique (1944) en Ardèche dans la région de Gravières. Dans la région des Vans les soles étaient encore utilisées à cette époque, voire plus tardivement encore, pour effectuer le *repisatge* ou second décortiquage dont le but est de bien enlever la seconde peau pour les châtaignons destinés à la vente. Signalons enfin que dans plusieurs régions ardéchoises une autre technique était utilisée pour effectuer le blanchiment des châtaignes (cf. La Faraca, *En cò nòstre*, Aubenas, 1992). Les châtaignes séchées étaient placées dans un grand mortier (un tronc de châtaignier creusé) appelé *brusc* ou *brusca* et on les décortiquait avec un pilon hérissé de pointes de fer barbelées: *lo pestel*.

Daniel TRAVIER

La Saint-Laurent 1995

Pierre A. Clément et l'association l'“Air du Pays” rappellent le rendez-vous traditionnel du jeudi 10 août, jour et fête de la Saint-Laurent.

Rendez-vous à 6 h 30 au faite de la Vielle Morte pour le lever de soleil. A 7 heures départ de l'excursion qui conduira au Ayres où l'on déjeunera sur l'herbe.

Véhicules prévus pour ceux qui ne voudront pas refaire la draille au retour.

Contact : P. A. Clément 66 52 18 74

Fonds de Roche

Le fonds de Roche a été remis par la famille de Jean Pellet au **Centre de Documentation et d'Archives de Génolhac**, où il peut être consulté.

Après inventaire, il n'a pas été trouvé trace de 2 liasses :

- Liasse 237 concernant la seigneurie de Génolhac “Liève des censives 1747” ;

- Liasse 299 de Saint Mauris “Quittance et imposition 18e siècle”.

Peut-être ces 2 liasses ont-elles été communiquées à l'un de nos adhérents. Si c'est le cas, il serait souhaitable qu'il les restitue au Centre de Documentation.

Articles à paraître dans de prochains bulletins :

- *Table des matières du manuscrit Falguière (consistoire du Vigan)*, communiqué par le docteur Ph. GAUTIER

- *L'Eglise Réformée de Nîmes XVI-XVIIe siècles*, par Françoise Moreil

- Et, toujours des recensions d'ouvrages récents, des questions, des réponses, des informations sur les nouvelles parutions, etc. Et surtout des reproductions de documents, et des articles que nous espérons recevoir en quantité, pour que...

L.C.C. vive !

Cotisations 1995

L'appel que j'ai lancé dans le numéro précédent n'a eu que peu de répercussions : nous n'avons pas enregistré le paiement de la cotisation 1995 pour encore 81 adhérents. A cela 3 causes possibles :

1° Par erreur, je n'ai pas enregistré le paiement.

2° Oubli de la part de l'adhérent.

3° Démission non exprimée.

A nouveau, je demande, que les adhérents, se trouvant dans l'un de ces cas me donnent la référence de leur paiement, acquittent leur cotisation, ou nous fassent connaître leur démission, avec les raisons de celle-ci, si possible.

Pour identifier les paiements non enregistrés, les étiquettes des adhérents se trouvant dans ce cas porteront la discrète mention :

!! 1995 !!

Cela m'évitera d'adresser trop de rappels. Merci

Marcel Daudet



Serviès.
n°1